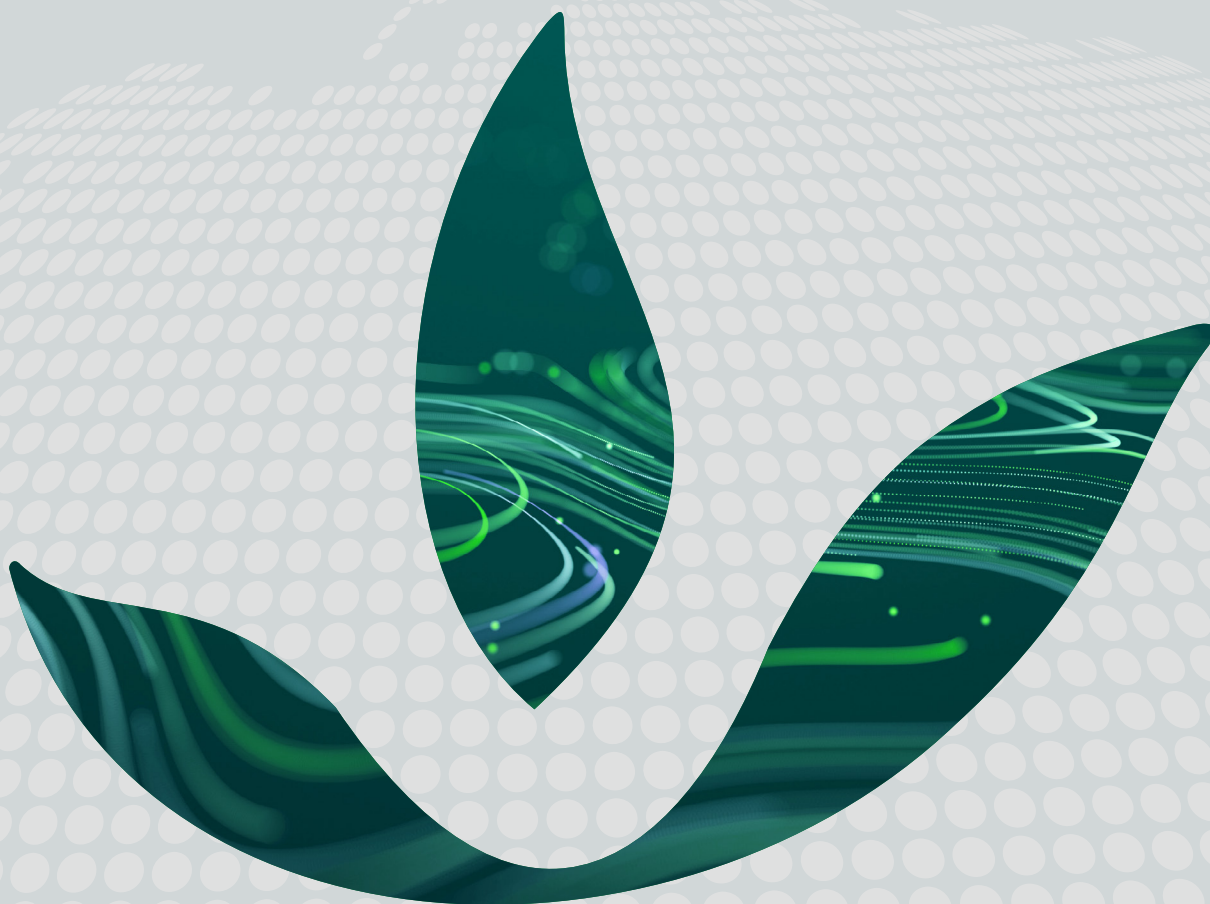




Rapport Financier Semestriel

30 juin 2026



P2 : Faits Marquants

P3 : Indicateurs & Chiffres Clés Du Groupe

P4 -10 : États Financiers Consolidés IAS/IFRS

P11-14 : Gouvernance, Déontologie & Gestion Des Risques

P15-24 : Comptes Sociaux



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC



Le 21 septembre 2026, le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Mohammed FIKRAT, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 30 juin 2026. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 24 septembre 2026.



PARTENAIRE SOLIDAIRE : LE CAM LANCE UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET POPULATIONS TOUCHÉS PAR LES ALÉAS CLIMATIQUES

Face aux intempéries ayant touché plusieurs régions du Royaume, le CAM a réaffirmé son engagement à contribuer activement aux efforts nationaux de soutien aux zones sinistrées à travers la mise en place d'un dispositif exceptionnel de soutien au profit des populations et des agriculteurs concernés. Cette initiative vise à atténuer l'impact des aléas climatiques sur la production agricole, à soutenir la relance économique locale et à préserver les chaînes de valeur agricoles via des mécanismes de financement et de refinancement adaptés.



PARTENARIAT : LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC S'ALLIE À LA BAD

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc et la Banque Africaine de Développement (BAD) s'allient pour le renforcement du financement climatique. Cette initiative stratégique vise à soutenir des secteurs à fort impact, notamment l'agriculture durable, la gestion des ressources hydriques, les énergies propres ainsi que les infrastructures résilientes, en ligne avec les standards internationaux de la finance climatique.



ACCOMPAGNEMENT DE L'INNOVATION : PARTICIPATION AU FONDS TECHNOLOGIQUE PANAFRICAIN

Le CAM a pris part au fonds d'investissement « Emerging Tech Ventures Fund II », véhicule panafricain dédié au financement des startups technologiques au Maroc, en Tunisie et aux pays d'Afrique de l'Ouest francophone, à hauteur d'une contribution de 50 millions de dirhams. Cette participation souligne l'engagement du CAM en faveur de l'innovation et de l'économie numérique.



ACTIONS D'INCLUSION FINANCIÈRE DES POPULATIONS RURALES

- Le Crédit Agricole du Maroc, à travers son Centre d'Études et de Recherches (CERCAM), a organisé une session de formation en éducation financière au profit des femmes et des hommes issus de coopératives rurales à Taza et a également poursuivi ses actions en faveur des femmes rurales, à travers des programmes d'accompagnement et de promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme rural, visant à renforcer leurs compétences et leur autonomie économique;
- Le Crédit Agricole du Maroc a signé une convention de partenariat tripartite avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et le Groupement AT Saïss, visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes rurales et à promouvoir une agriculture plus inclusive, résiliente et favorable au développement local.



SIGNATURES DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT À L'OCCASION DE LA 18^{ÈME} ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE DU MAROC

Lors de l'édition 2026 du Salon International de l'Agriculture du Maroc, le Crédit Agricole du Maroc a signé plusieurs conventions de partenariat, consolidant ainsi son rôle d'acteur de référence dans l'accompagnement de l'agriculture et du monde rural et réaffirmant son engagement en faveur du développement socio-économique durable:

- **CAM/FIDA:** Convention avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destinée à renforcer l'inclusion financière et à favoriser l'accès au financement des populations vulnérables, notamment à travers la plateforme Agri-PDB (Plateforme des banques publiques de développement agricole);
- **CAM/COMADER:** Partenariat visant à accompagner la transition verte et le développement des filières agricoles à travers la mise en place de financements adaptés;
- **Fondation Ardi pour la microfinance/TAMWILCOM:** Partenariat marquant le lancement d'Ardi Mouakaba, dispositif au service des très petites entreprises, destiné à soutenir le développement du tissu entrepreneurial et à renforcer les synergies entre les expertises des deux institutions.



FINANCEMENT AGRICOLE : LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC PARTAGE SON MODÈLE À ADDIS-ABEBA

À l'occasion du Africa AgriFinance Event, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, à travers sa filiale CAM Leasing, a présenté son approche du financement agricole, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la transformation.

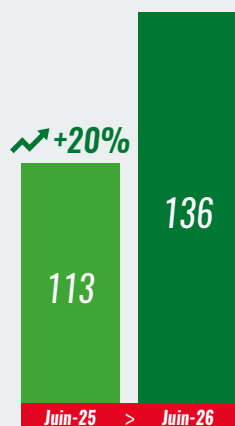
DISTINCTION INTERNATIONALE

- Le Crédit Agricole du Maroc s'est vu décerner le prestigieux « STP Award 2025 » par Commerzbank, en reconnaissance de ses performances dans le traitement des paiements commerciaux et des transferts internationaux. Cette distinction vient confirmer le positionnement du CAM en tant qu'acteur de référence dans les opérations internationales et témoigner de son engagement constant au service de ses clients.
- Le Crédit Agricole du Maroc a reçu les distinctions Best Commercial Bank Morocco 2026 et Sustainable Bank of the Year Morocco 2026, saluant son excellence opérationnelle et son engagement en faveur d'une croissance durable et inclusive.

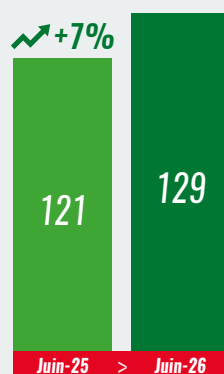




Crédits distribués
(En milliards MAD)



Épargne collectée
(En milliards MAD)



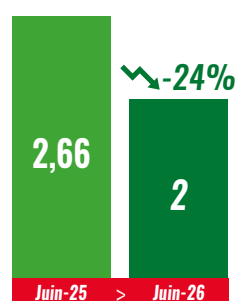
DYNAMISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES RESSOURCES CLIENTÈLE

Au terme du premier semestre 2026, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un encours de crédits distribués de 136 milliards de dirhams, en hausse de 20% sur une année. Cette dynamique confirme la mobilisation continue du Groupe Crédit Agricole du Maroc en faveur du financement des différents secteurs de l'économie, avec une attention particulière portée à l'agriculture et au développement socio-économique.

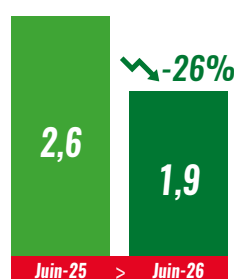
Au terme du premier semestre 2026, l'encours global des ressources clientèle du GCAM ressort à 129 milliards de dirhams contre 121 milliards de dirhams à fin juin 2025 soit une croissance annuelle de +7%.

Cette progression s'appuie sur une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+8%), contribuant ainsi à l'optimisation du coût des ressources et à l'amélioration de la structure des dépôts de la banque.

Produit Net Bancaire
Consolidé
(En milliards MAD)



Produit Net Bancaire
Social
(En milliards MAD)



PRODUIT NET BANCAIRE

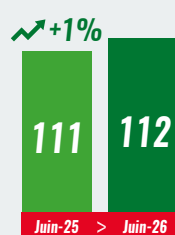
Au niveau des comptes consolidés, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'établit à 2 milliards de dirhams à fin juin 2026, contre 2,6 milliards de dirhams à fin juin 2025. Au niveau social, le Produit Net Bancaire ressort à 1,9 milliard de dirhams, contre 2,6 milliards de dirhams au premier semestre 2025.

La période a été marquée par une bonne dynamique de l'activité commerciale, portée notamment par la progression à deux chiffres de la marge commerciale et de la marge sur commissions. Néanmoins, l'évolution du Produit Net Bancaire reflète l'incidence globalement défavorable du contexte international et de l'environnement des taux sur les activités de marché.

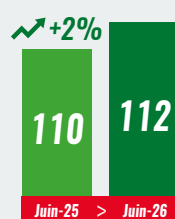
Résultat Net
Consolidé
(En millions MAD)



Résultat Net
Part du Groupe
(En millions MAD)



Résultat Net
Social
(En millions MAD)

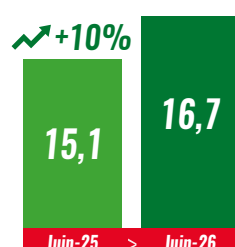


RÉSULTAT NET

Au titre du premier semestre de l'exercice 2026, le Résultat Net Consolidé et le Résultat Net Part du Groupe ressortent respectivement à 141 millions de dirhams et 112 millions de dirhams contre 138 millions de dirhams et 111 millions de dirhams au 30 Juin 2025, soit des croissances respectives de +2 % et +1 %.

Sur la même lignée, la banque affiche un Résultat Net Social de 112 millions de dirhams, en progression de 2% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Fonds Propres
Réglementaires
(En milliards MAD)



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

À fin Juin 2026, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une progression annuelle de +10% de ses Fonds Propres Réglementaires qui atteignent désormais 16,7 milliards de dirhams, confortant ainsi son assise financière.





1 .CONTEXTE

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole du Maroc au 30 juin 2026 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Groupe applique le référentiel IAS/IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés depuis l'exercice 2009. Les états financiers consolidés sont présentés en dirhams marocains.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leur sont liées. Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2 .PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune ;
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités ;
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100%	100%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%		IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%		IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.I.N	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	20%	20%	MEE²
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	Affacturage	100%	100%	IG
PATRIMOINE CONFIANCE	OPCI	29,03%	29,03%	MEE

¹: Intégration Globale ²: Mise en Equivalence

La FONDATION ARDI et l'ASSOCIATION ISMAILIA sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
 - Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.
- Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
- À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

Avant : IAS 39 5 catégories	Désormais, deux critères déterminent la classification pour les prêts et les titres de dette	Après : IFRS 9 3 catégories
Prêts et Créances (L&R)	Critère 1 : Analyse du modèle de gestion	Coût Amorti
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance (HTM)		Juste valeur par OCI • Recyclables • Non recyclables
Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)	Critère 2 : Analyse des caractéristiques du contrat	Juste valeur par résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (FVT)		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (LVRO)		

2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier est classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut)
		Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 [à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur] ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les



créances résultant des contrats de location.

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories («Buckets») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

- Bucket 1 :** • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- Bucket 2 :** • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- Bucket 3 :** • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires** : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3% ;
- **Taux d'actualisation** : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM ;
- **Taux de chargement social**.

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalelement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (POSITION BAILLEUR) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (POSITION PRENEUR) :

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié.

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1^{er} Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.



BILAN IFRS

en milliers de dh			
ACTIF IFRS	Note	30/06/26	31/12/25
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		8.948.587	4.799.804
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		10.034.780	10.096.348
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	9.532.156	5.608.677
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	502.624	4.487.671
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		5.501.598	5.350.201
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3.422.298	3.305.438
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.079.299	2.044.763
Titres au coût amorti	5.7	9.732.949	8.229.005
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	1.153.972	2.712.238
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	126.912.230	127.413.543
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	105.362	33.569
Actifs d'impôt différé	5.8	453.221	406.725
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2.657.785	2.731.703
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	5.532.826	4.164.817
Immeubles de placement	5.11	4.561.533	4.612.914
Immobilisations corporelles	5.11	4.563.812	4.694.382
Immobilisations incorporelles	5.11	178.013	166.438
Écart d'acquisition	5.12	306.877	306.877
TOTAL		180.643.544	175.718.563

en milliers de dh			
PASSIF IFRS	Note	30/06/26	31/12/25
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		72.163	34.456
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	72.163	34.456
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	31.274.817	28.437.435
Dettes envers la clientèle	5.5	118.034.377	116.957.382
Titres de créance émis	5.6	7.414.182	6.751.571
Passifs d'impôt exigible	5.8	65.459	213.267
Passifs d'impôts différés	5.8	976.417	988.979
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	3.231.006	3.195.734
Provisions pour risques et charges	5.14	508.516	399.920
Subventions et Fonds assimilés		7.156	7.156
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	7.715.371	7.579.978
CAPITAUX PROPRES		11.344.080	11.152.685
Capital et réserves liées		7.666.068	7.500.937
Réserves consolidées		3.668.874	3.503.585
Réserves consolidées - Part du groupe		3.148.325	3.012.711
Réserves consolidées - Part des minoritaires		520.549	490.874
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-131.968	-125.987
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		-131.968	-125.987
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice		141.106	274.150
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		112.480	215.213
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		28.626	58.937
TOTAL		180.643.544	175.718.563

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh			
	Note	30/06/26	30/06/25
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		2.906.059	2.690.610
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1.254.917	-1.168.663
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	1.651.143	1.521.947
Commissions [produits]		500.568	376.021
Commissions [charges]		-44.652	-26.116
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	455.916	349.905
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	22.775	890.303
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		11.900	870.791
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		10.875	19.512
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	41.328	30.529
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			-13.570
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables [dividendes]		41.328	44.099
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	25.273	14.541
Charges des autres activités	2.5	-187.823	-149.783
PRODUIT NET BANCAIRE		2.008.611	2.657.442
Charges générales d'exploitation	2.9	-1.138.363	-1.051.986
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-153.704	-150.163
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		716.544	1.455.293
Coût du risque de crédit	2.6	-677.009	-1.014.513
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		39.535	440.781
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		154.033	16
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-62.587	-274.517
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		130.981	166.280
Impôts sur les bénéfices		10.125	-28.518
RÉSULTAT NET		141.106	137.762
Résultats minoritaires		28.626	26.335
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		112.480	111.428
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		2,31	2,40
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		2,31	2,40

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh		
	30/06/26	31/12/25
Résultat avant impôt	130.981	257.260
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	153.702	332.496
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	491.063	2.334.080
+/- dotations nettes aux provisions	119.761	-18.016
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-154.033	-47.108
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	2.467	-114.400
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- autres mouvements	37.971	15.829
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	650.931	2.502.881
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4.488.350	11.066.537
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	1.018.543	-12.548.460
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-684.577	-1.083.402
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	838	-288.084
Impôts	-44.945	-197.496
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	4.778.209	-3.050.905
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	5.560.121	-290.764
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-91.714	82.053
+/- flux liés aux immeubles de placement	16.847	-123.769
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	20.339	226.483
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-54.528	184.767
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-28.710	-25.054
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1.328.109	-737.207
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1.356.819	-762.261
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4.148.774	-868.258
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4.799.799	5.668.056
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	4.799.799	5.668.056
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissement de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8.948.573	4.799.799
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	8.948.573	4.799.799
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissement de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	4.148.774	-868.257

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh		
	30/06/26	31/12/25
Résultat net	141.106	274.150
Éléments recyclables en résultat net:	-26.646	-14.783
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-44.409	-24.638
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	17.764	9.855
Éléments non recyclables en résultat net:	-105.322	-111.205
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-131.711	-138.990
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par CP	-20.908	-23.432
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence NR		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	47.296	51.218
Total gains et pertes comptabilisés directement en CP	-131.968	-125.987
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en CP	9.138	148.163
Part du groupe	-19.488	89.226
Part des minoritaires	28.626	58.937

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh									
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2025	4.806.893	2.694.044		3.227.924	-62.469	-63.518	10.602.873	549.812	11.152.685
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engage-ments hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2026	4.806.893	2.694.044		3.227.924	-62.469	-63.518	10.602.873	549.812	11.152.685
Changement de méthodes - 2026									
Autres				-4.843			-4.843	-745	-5.588
Capitaux propres clôture corrigés	4.806.893	2.694.044		3.223.081	-62.469	-63.518	10.598.031	549.067	11.147.097
Variation de capital	53.441	111.690					165.131		165.131
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-28.710	-28.710
Autres									
Résultat de l'exercice				112.480			112.480	28.626	141.106
Immobilisations corporelles et incorpo-relles : Réévaluations et cessions [D]									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat [E]					-11.863	1.515	-10.348		-10.348
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					4.367		4.367		4.367
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat [F]									
Gains ou pertes latents ou différés [D] + [E] + [F]					-7.495	1.515	-5.980		-5.980
Variation de périmètre									
Autres mouvements - 2026				-74.756			-74.756	194	-74.563
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	4.860.334	2.805.734		3.260.805	-69.965	-62.003	10.794.905	549.176	11.344.080



5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	en milliers de dh	
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	30/06/26	31/12/25
Comptes à vue	820.724	1.355.384
Prêts	333.251	1.356.857
Opérations de pension		
TOTAL	1.153.975	2.712.241
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3
TOTAL	1.153.972	2.712.238

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	30/06/26	31/12/25
Dettes envers les établissements de crédit	457.352	1.011.041
Emprunts	17.861.058	14.986.624
Opérations de pension	12.956.407	12.439.770
TOTAL	31.274.817	28.437.435

5.5 - PRÊTS,CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Comptes ordinaires débiteurs	18.191.730	16.621.148
Prêts consentis à la clientèle	120.317.539	121.905.742
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	138.509.269	138.526.890
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-11.597.039	-11.113.347
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	126.912.230	127.413.543

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	30/06/26	31/12/25
Comptes ordinaires créditeurs	70.955.239	69.956.019
Comptes à terme	24.905.565	25.589.607
Comptes d'épargne	16.898.256	16.254.841
Autres dettes envers la clientèle	4.905.199	4.749.213
Intérêts courus à payer	370.118	407.702
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	118.034.377	116.957.382

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	30/06/26	31/12/25
Secteur public	17.267.754	17.397.222
Entreprises financières	6.479.126	7.666.305
Entreprises non financières	21.900.604	23.306.900
Autre clientèle	72.386.893	68.586.954
TOTAL EN PRINCIPAL	118.034.377	116.957.382
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	118.034.377	116.957.382

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	30/06/26	31/12/25
Maroc	118.034.377	116.957.382
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	118.034.377	116.957.382
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	118.034.377	116.957.382

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/26		31/12/25			
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.644.049	-5.080.237	4.563.812	9.367.571	-4.673.189	4.694.382
Terrains et constructions	3.591.167	-588.931	3.002.236	3.624.827	-539.617	3.085.210
Équipement, mobilier, installations	1.068.359	-1.043.517	24.842	1.049.088	-1.022.377	26.711
Biens mobiliers données en location	1.745.807	-1.745.807		1.428.286	-1.428.286	
Autres immobilisations	2.852.356	-1.497.139	1.355.217	2.844.954	-1.465.649	1.379.305
Droits d'utilisation des contrats de location	386.360	-204.843	181.517	420.416	-217.260	203.156
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	912.978	-734.965	178.013	875.370	-708.932	166.438
Logiciels informatiques acquis	819.898	-713.519	106.379	805.744	-688.638	117.105
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	93.080	-21.446	71.634	69.626	-20.294	49.333
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	4.561.533		4.561.533	4.612.914		4.612.914
TOTAL	15.118.560	-5.815.202	9.303.358	14.855.855	-5.382.121	9.473.734

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Valeur brute comptable en début de période	306.877	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.877	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecart de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		- 31
Valeur brute comptable en fin de période	306.877	306.877
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.877	306.877

5.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	193.212	200.917
Autres provisions pour risques et charges	315.303	199.002
TOTAL	508.516	399.920

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Autres dettes représentées par un titre	7.414.182	6.751.571
Titres de créances négociables	7.414.182	6.751.571
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	7.715.371	7.579.978
Emprunts subordonnés	7.715.371	7.579.978
Titres subordonnés		
TOTAL	15.129.553	14.331.549

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Titres de créance négociables	9.732.949	8.229.005
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	9.732.949	8.229.005
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL BRUT	9.732.949	8.229.005
Dépréciation		
TOTAL NET	9.732.949	8.229.005

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
impôts courants	105.362	33.569
impôts différés	453.221	406.725
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	558.582	440.294
impôts courants	65.459	213.267
impôts différés	976.417	988.979
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.041.876	1.202.246

5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	61.402	16.763
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.596.383	2.714.940
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.657.785	2.731.703
Dépôts de garantie recus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	255.814	518.940
Charges à payer et produits constatés d'avance	1.268.585	1.221.273
Autres créditeurs et passifs divers	1.517.831	1.244.142
Dettes locatives	188.776	211.379
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3.231.006	3.195.734

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
AMIFA SÉNÉGAL	20.255	19.631
OPCI PATRIMOINE CONFIANCE	5.512.572	4.145.185
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	5.532.826	4.164.817

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	5.642.810	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	3.889.346	502.624
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	9.532.156	502.624



5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.501.597	5.350.201
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.422.298	3.305.438
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.079.299	2.044.763
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.422.298	3.305.438
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3.076.135	3.075.378
Obligations	191.881	199.358
Autres titres de créance négociables	154.282	30.702
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.079.299	2.044.763
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.079.299	2.044.763

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	72.163	34.456
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	72.163	34.456

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

en milliers de dh			
Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2025.Décembre	111.769.701	9.263.701	17.493.488
Encours Hors Bilan au 2025.Décembre	28.121.948		
Provisions sous IFRS 9 au 2025.Décembre	-696.099	-1.065.152	-9.352.097
Encours Bilan au 2026.Juin	114.991.006	4.914.512	18.603.752
Encours Hors Bilan au 2026.Juin	31.141.226		
Provisions sous IFRS 9 au 2026.Juin	-848.848	-873.400	-9.874.791
Portefeuille Créances sur Les Etablissements de crédit :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2025.Décembre	2.712.238		
Encours Hors Bilan au 2025.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2025.Décembre			
Encours Bilan au 2026.Juin	1.153.972		
Encours Hors Bilan au 2026.Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2026.Juin			
Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2025.Décembre	3.334.480		
Encours Hors Bilan au 2025.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2025.Décembre	-29.042		
Encours Bilan au 2026.Juin	3.455.086		
Encours Hors Bilan au 2026.Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2026.Juin	-32.788		
Titres au coût amorti :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2025.Décembre	8.229.005		
Encours Hors Bilan au 2025.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2025.Décembre			
Encours Bilan au 2026.Juin	9.732.949		
Encours Hors Bilan au 2026.Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2026.Juin			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

	en milliers de dh				
	31/12/25	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/26
IMMOBILIER					
Valeur brute	399.072	6.889	-30.494	-11.632	363.835
Amortissements et dépréciation	-208.888	-21.539	29.534	6.601	-194.292
Total immobilier	190.184	-14.650	-960	-5.031	169.543
MOBILIER					
Valeur brute	21.343	1.622	-119	-322	22.524
Amortissements et dépréciation	-8.371	-2.438	98	161	-10.551
Total mobilier	12.971	-816	-21	-161	11.973
TOTAL DROIT D'UTILISATION	203.155	-15.466	-982	-5.192	181.516
VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE	31/12/25	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/26
Dette locative	211.379	10.566	-27.399	-5.771	188.776

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	30/06/26			30/06/25		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2.594.564	-659.273	1.935.291	2.382.201	-699.178	1.683.023
Comptes et prêts/emprunts	2.497.014	-655.968	1.841.046	2.307.152	-692.465	1.614.687
Opérations de pensions	6.284	-339	5.945	6.017	-2.989	3.028
Opérations de location financement	91.266	-2.966	88.300	69.032	-3.724	65.308
Opérations interbancaires	124.251	-321.702	-197.451	98.898	-201.822	-102.924
Comptes et prêts sur emprunts	124.142	-199.651	-75.509	98.736	-112.671	-13.935
Opérations de pensions	109	-122.051	-121.942	162	-89.151	-88.989
Emprunts émis par le groupe		-254.993	-254.993		-250.350	-250.350
Opérations sur Titres	187.244	-18.949	168.295	209.511	-17.313	192.198
TOTAL	2.906.059	-1.254.917	1.651.143	2.690.610	-1.168.663	1.521.947

2.2 COMMISSIONS NETTES

	30/06/26			30/06/25		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	450.021	-30.168	419.853	334.224	-26.116	308.108
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	446.759	-30.168	416.591	332.500	-26.116	306.384
Sur titres	3.262		3.262	1.724		1.724
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	50.547	-14.484	36.063	41.797		41.797
Produits de gestion d'opcvn						
Produits sur moyens de paiement	50.547	-14.484	36.063	41.797		41.797
Assurance						
Autres						
TOTAL	500.568	-44.652	455.916	376.021	-26.116	349.905

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	en milliers de dh	
	30/06/26	30/06/25
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	22.775	890.303
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	11.900	870.791
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	10.875	19.512
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	41.328	30.529
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-13.570
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CPNR (dividendes)	41.328	44.099

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/26		
Instruments de dette à la juste valeur par CPR	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor	3.076.135	3.743	-38.272
Obligations	191.881		-9.880
Autres titres de créance négociables	154.282		
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par CPR	3.422.298	3.743	-48.152
Impôts		-1.497	19.261
Gains et pertes Comptabilisés directement en CPR	3.422.298	2.246	-28.891

	30/06/26		
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par CPNR	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	2.079.299	74.077	-94.985
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par CPNR	2.079.299	74.077	-94.985
Impôts		-29.631	24.243
Gains et pertes Comptabilisés directement en CPNR	2.079.299	44.446	-70.742

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	30/06/26			30/06/25		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	25.273	-187.823	-162.550	14.541	-149.783	-135.242
TOTAL	25.273	-187.823	-162.550	14.541	-149.783	-135.242



2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
Dépréciation sur actifs sains (Bucket 1 et 2)	39.003	341.611
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-152.750	58.513
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-152.750	58.513
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	191.752	283.098
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	191.752	283.098
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-531.173	-1.486.534
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-531.173	-1.486.534
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-119.761	188.597
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-611.932	-956.326
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-77.513	-67.290
Récupérations sur prêts et créances	12.436	9.103
Comptabilisés au coût amorti	12.436	9.103
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
TOTAL	-677.009	-1.014.513

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	2.871	31.178
Plus value de cession	11.148	31.178
Moins value de cession	-8.277	
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-65.458	-305.695
TOTAL	-62.587	-274.517

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh		
IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	30/06/26	31/12/25
Impôts courants	105.362	33.569
Impôts différés	453.221	406.725
Actifs d'impôts courants et différés	558.582	440.294
Impôts courants	65.459	213.267
Impôts différés	976.417	988.979
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.041.876	1.202.246

en milliers de dh		
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	30/06/26	30/06/25
Charge d'impôts courants	-44.945	-72.371
Charge nette d'impôts	55.070	43.853
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	10.125	-28.518

en milliers de dh		
LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	30/06/26	30/06/25
Résultat avant impôt	130.981	166.280
Charge d'impôt sur les bénéfices	-10.125	28.518
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-8%	17%

en milliers de dh		
ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	30/06/26	30/06/25
Taux d'impôt en vigueur	40%	40%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-48%	-23%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-8%	17%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
Charges de personnel	-632.867	-604.643
Impôts et taxes	-46.484	-42.003
Charges externes	-346.526	-310.065
Autres charges d'exploitation	-139.250	-126.492
Annulation Charges relatives aux contrats de location	26.764	31.217
CHARGES D'EXPLOITATION	-1.138.363	-1.051.986

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-129.727	-122.085
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-23.977	-28.079
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-153.704	-150.163

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-2.966	-3.724
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-23.977	-28.079

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en quatre pôles d'activité :

- Banque au Maroc: ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc et de la filiale AL AKHDAR BANK
- Gestion d'actifs et banques d'affaires : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires HOLDAGRO, le fond TARGA ainsi que les société de bourse MSIN, MAROGEST et MSIN GESTION
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing CAM LEASING, La société d'affacturage CAM FACTO-RING, la société de paiement AL FILAHJI CASH, TAMWIL EL FELLAH qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux ainsi que la FONDATION ARDI, AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit
- Autres : Au 30 Juin 2026, ce domaine comprend les filiale GCAM DOC, IMMOVERT , CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS, ainsi que les OPCIS IMMOVERT PLACEMENT , SECURE REAL ESTATE INVEST et PATRIMOINE CONFIANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTSA), en partenariat avec l'État et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh						
	Banques au Maroc	Gestion d'actifs et banques d'affaires	Sociétés de financement spécialisées	Autres	Impact Consolidation	TOTAL
Marge d'interets	1.565.206	150	105.580	-2	-19.791	1.651.143
Marge sur commissions	339.356	96.928	18.149	68.392	-66.909	455.916
Produit net bancaire	1.972.716	107.596	123.506	105.665	-300.872	2.008.611
Résultat brut d'exploitation	748.541	86.877	52.082	64.322	-235.278	716.544
Résultat d'exploitation	207.015	86.877	8.373	64.417	-327.147	39.535
Résultat avant impôts	158.595	84.018	10.324	222.038	-343.994	130.981
Résultat net	122.150	83.647	4.203	220.030	-288.924	141.106
Résultat net part du groupe	122.150	83.647	4.203	220.030	-317.550	112.480

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh						
	Banques au Maroc	Gestion d'actifs et banques d'affaires	Sociétés de financement spécialisées	Autres	Impact Consolidation	TOTAL
Total Bilan	182.244.301	615.790	5.661.899	5.440.372	-13.318.818	180.643.544
Éléments d'Actifs						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15.248.613	88.931		116.187	-5.418.951	10.034.780
Actifs financiers à la JV par CP	6.659.503	220.526		564.307	-1.942.739	5.501.598
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	7.558.443	85.214	159.881	132.201	-6.781.767	1.153.972
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	122.716.092		1.450.394		2.745.744	126.912.230
Titres au coût amorti	3.418.964				3.334	3.422.298
Éléments du Passif						
Dettes envers ECA	33.489.468		4.365.401	12.590	-6.592.642	31.274.817
Dettes envers la clientèle	117.994.393	53.961	149.855		-163.832	118.034.377
CAPITAUX PROPRES	11.084.271	229.283	586.998	1.503.280	-2.059.752	11.344.080

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh			
	30/06/26		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	1.153.972		
Europe			
Afrique			
Autres			
TOTAL EN PRINCIPAL	1.153.972		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	1.153.972		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh									
	30/06/26					30/06/25			
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions			Encours sains	Encours en souffrance	Provisions	
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1			Bucket 3	Bucket 1
Maroc	119.905.518	18.603.752	-9.874.791	-873.400	-848.848	121.033.403	17.493.488	-9.352.097	-1.065.152
Europe									
Afrique									
Autres									
Total en principal	119.905.518	18.603.752	-9.874.791	-873.400	-848.848	121.033.403	17.493.488	-9.352.097	-1.065.152

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dh		
	30/06/26	31/12/25
Engagements de financements donnés	24.728.744	23.251.730
Aux établissements de crédit	106.809	148.933
À la clientèle	24.621.935	23.102.797
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	935.705	1.004.071
Des établissements de crédit	935.705	1.004.071
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dh		
	30/06/26	31/12/25
Engagements de garantie donnés	6.073.075	5.573.293
D'ordre des établissements de crédit	54.128	118.255
D'ordre de la clientèle	6.018.947	5.455.038
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	4.112.385	3.743.942
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.906.562	1.711.096
Engagements de garantie reçus	7.011.929	7.146.229
Des établissements de crédit	6.345.374	6.650.296
De l'état et d'autres organismes de garantie	666.555	495.933

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

en milliers de dh		
PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS	30/06/26	31/12/25
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	193.212	200.917
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	193.212	200.917

en milliers de dh		
HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS	30/06/26	31/12/25
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%



7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Charge normale de l'exercice	6.553	13.629
Charge d'intérêt	3.237	5.941
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	9.790	19.569
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autre		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Dette actuarielle d'ouverture	200.917	196.772
Charge normale de l'exercice	6.553	13.629
Charge d'intérêt	3.237	5.941
Écarts d'expérience	-7.279	7.153
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-10.216	-22.577
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	193.212	200.917
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	36.536.636	75,2%	75,2%
MAMDA	3.603.184	7,4%	7,4%
MCMA	3.603.184	7,4%	7,4%
CDG	4.860.335	10%	10%
TOTAL	48.603.339	100%	100%

	en milliers de dh	
RÉSULTAT PAR ACTION	30/06/26	31/12/25
Nombre d'actions	48.603.339	48.603.339
Résultat Part Groupe (En KDH)	112.480	215.213
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DHS)	2,31	4,43

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
Prêts, avances et titres	-7.152.973	-6.816.070
Comptes ordinaires		
Prêts		
Titres		-336.903
Opération de location financement		
Actif divers	-5.243.913	-5.243.913
TOTAL ACTIF	-12.396.886	-12.396.886
Dépôts	-6.948.949	-6.948.949
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		-6.948.949
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-5.447.937	-5.447.937
TOTAL PASSIF	-12.396.886	-12.396.886
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	en milliers de dh	
	Globale	
Intérêts et produits assimilés	-84.400	
Intérêts et charges assimilées	86.292	
Commissions (produits)	-73.675	
Commissions (charges)	6.766	
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		
Autres	-128.360	

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
FONDS PROPRES	16.397.880	16.199.469
Fonds propres de catégorie 1	13.202.149	12.996.856
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	3.195.731	3.202.613
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	9.435.636	9.192.446
Risque de marché en approche standard	279.707	278.378
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	699.274	691.866
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	10,14%	10,23%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,60%	12,75%

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
FONDS PROPRES	152.166	151.988
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	152.166	151.988
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	152.166	151.988
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	151.000	151.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	987	210
Autres réserves	179	778
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	30.667	38.927
EXIGENCE/Risque de crédit	30.667	38.927
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	39,70%	31,24%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	39,70%	31,11%

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

PASSIF ÉVENTUEL

À la date d'arrêté des comptes, un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les revenus salariaux (IR) est en cours au titre des exercices 2024 et 2025



AC9, Rue Al Mayssé, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 – Rabat
Maroc

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (GCAM)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2026

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1er janvier au 30 juin 2026. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 11 344 080, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 141 106.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 30 juin 2026, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Casablanca, le 25 septembre 2026

BDO S.A

Moutai CHAOUKI
Associé

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Siège: 83, Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50-52, Bd. Abdelatif Benkhadour
CASABLANCA
Tél: 0522 42 10 00 / 0522 42 10 01

Associé



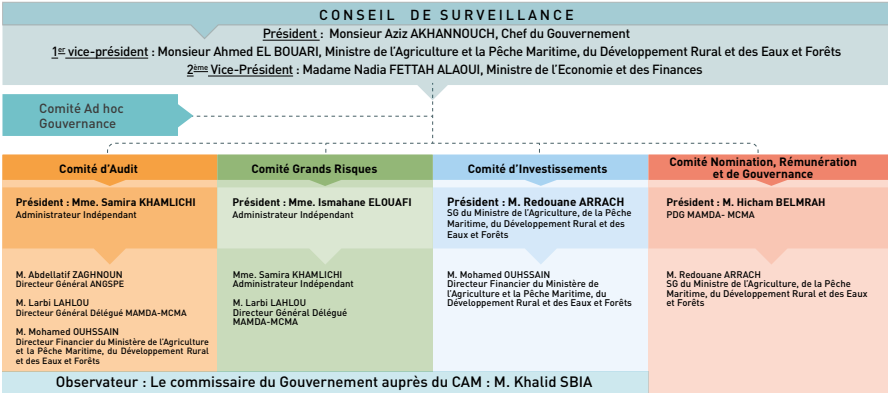
I - INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonne gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de douze membres : sept représentants de l'État : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Ministre de l'Economie et des Finances ; le Secrétaire Général et le Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE) ; le Wali - Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur ; trois représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG ; ainsi que 2 membres indépendants. Les membres du conseil autres que le Chef du Gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du Conseil de Surveillance comme suit :





- Mettre en place un dispositif de contrôle autour de la thématique déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Des politiques et des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :

- Politique de lutte anti-corruption ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage ;
- Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption ;
- Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat ;
- Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc ;
- Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, à chaque recrutement, mutation ou nomination à un poste de responsabilité conformément à la procédure en vigueur ;
- Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.

Des formations en présentiel, classes virtuelles et e-learning sont déployés et une communication diversifiée et récurrente est dispensée, en interne, afin de favoriser l'engagement des collaborateurs et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Renforcement de la gestion des conflits d'intérêts dans les processus sensibles : Dans le cadre du renforcement du dispositif de prévention des conflits d'intérêts, des actions ciblées ont été engagées sur des processus sensibles, notamment le traitement des demandes de crédit. L'objectif est d'instaurer une vigilance éthique systématique dans les activités critiques, en intégrant des mécanismes de diligence renforcée directement dans les outils utilisés par les collaborateurs.

Alerte Professionnelle : Le droit d'alerte est une faculté donnée à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer lorsqu'ils estiment avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, qu'une opération ou plus généralement qu'une situation particulière dont ils ont eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Les collaborateurs ont la possibilité de faire leurs remontées via le SI Déontologie, soit de manière anonyme ou bien en s'identifiant et ce, conformément à la procédure d'Alerte Professionnelle du CAM.

Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers un formulaire au niveau de la rubrique dédiée à la lutte anti-corruption.

Gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers : Les collaborateurs doivent refuser de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêts. De la même manière, il est leur est interdit de solliciter des cadeaux auprès des personnes physiques ou des sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, un plafond de 1.000 dirhams est fixé. Si la valeur du cadeau dépasse le plafond autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable de déontologie via le SI Déontologie, conformément à la procédure en la matière.

Tout cadeau ou invitation, qu'il soit accepté ou refusé, doit obligatoirement être déclaré, quelle que soit sa valeur, via le SI Déontologie.

SI Déontologie : Le SI Déontologie constitue l'outil central de pilotage et de gestion des dispositifs éthiques. Il permet d'assurer la déclaration, le traitement, le suivi et la traçabilité des situations liées aux conflits d'intérêts, aux cadeaux et invitations, aux alertes professionnelles, ainsi que l'engagement formel des collaborateurs au respect des règles déontologiques et de lutte contre la corruption. Il s'inscrit comme un levier structurant de sécurisation des processus et de maîtrise des risques.

Dans une logique d'amélioration continue, plusieurs évolutions fonctionnelles sont en cours de déploiement afin d'optimiser les fonctionnalités.

Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers : En réponse aux exigences réglementaires en matière de système de management anti-corruption, une procédure décrivant le processus d'évaluation du risque de corruption des tiers est mise en place. Elle permet de cadrer pleinement les modalités d'évaluation des tiers et ce, selon les niveaux de risques et les montants engagés afin d'éviter au CAM tout risque y afférent.

La procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers est menée dans le respect des dispositions déontologiques [Directive 1/W/2022] et des autres réglementations applicables notamment en matière de protection des données personnelles [loi 09/08 et RGPD] et de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

La méthodologie d'évaluation du risque de corruption des tiers se base sur des questionnaires KYS [Know Your Supplier] devant être renseignés par l'entité concernée et le représentant légal du tiers en fonction du montant de la relation d'affaires et couvrant 7 grands axes :

- Le secteur d'activité du tiers ;
- L'implantation géographique du tiers ;
- L'honorabilité (tiers et principaux actionnaires ou bénéficiaires effectifs et dirigeants) ;
- La qualité de la relation avec le tiers ;
- La prévention de la corruption (la récurrence du tiers et des dirigeants) ;
- La justification de la relation avec le tiers (type de marché, montant de la relation d'affaire) ;
- Flux et modalités de paiements du tiers.

Ces travaux d'évaluation des risques de corruption des tiers se sont poursuivis au cours du premier semestre 2026. Dans ce cadre, une Charte Éthique a été transmise aux tiers présentant un niveau de risque supérieur à faible, afin de renforcer la sensibilisation des partenaires de la Banque aux principes d'intégrité et de prévention de la corruption.

Procédure de gestion des demandes de sponsoring et de mécénat : Dans le cadre des actions du programme anti-corruption, les actions de mécénat et de sponsoring constituent une autre zone de risque prise en compte. Cette procédure permet une vigilance et évaluation particulières par rapport à l'organisation de mécénat et de sponsoring et d'avoir le maximum de transparence concernant l'événement, le budget global, les critères d'attribution et les bénéficiaires.

Procédure d'élaboration et de MAJ de la cartographie des risques de corruption : L'identification des risques est un préalable à la démarche de mise en conformité avec la réglementation relative à la lutte anti-corruption. L'élaboration d'une cartographie des risques de corruption permet de recenser les risques et de mettre en place un plan d'action visant à réduire leur probabilité de survenance.

La cartographie des risques de corruption est constituée de fiches de RDC et s'appuie sur une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels le CAM est exposé dans le cadre de ses activités et tient compte d'un certain nombre d'éléments (secteur d'activité, zone géographique, etc.).

Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption : Le processus d'investigations relatives aux cas de corruption a pour mission d'investiguer sur les allégations de corruption dans le cadre des opérations et des activités du GCAM.

La Direction Centrale de l'Inspection mène les investigations nécessaires dans le but de collecter les éléments de preuve et établir un rapport d'inspection avant d'en informer la Direction de la Déontologie.

Le résultat final de l'investigation est transmis par la Direction Centrale de l'Inspection aux Ressources Humaines pour application des sanctions disciplinaires en vigueur, conformément à la procédure y afférente.

Formation et Communication : Le Crédit Agricole du Maroc a déployé un programme de formation et de sensibilisation sur la thématique de lutte contre la corruption au profit de l'ensemble des collaborateurs.

L'objectif de cette formation étant de vulgariser la thématique de la corruption et de présenter les différentes composantes du dispositif anti-corruption mis en place au sein du CAM.

Des sessions de formations spécifiques ont été dispensées au profit de la population identifiée comme étant exposée aux risques de corruption.

En collaboration avec l'Académie du GCAM, la Direction de la Déontologie a lancé une formation dédiée au « Dispositif du Management Anti- corruption » en format Capsule pédagogique via la plateforme E-learning, permettant ainsi à l'ensemble des collaborateurs d'enrichir leurs informations sur le dispositif anti-corruption.

Cette formation porte sur les thématiques suivantes :

Capsule 1 : Présentation du Système de Management Anti-Corruption « SMAC » ;

Capsule 2 : SMAC : Cadre Réglementaire et procédural ;

Capsule 3 : L'Alerte Professionnelle ;

Capsule 4 : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 1) ;

Capsule 5 : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 2).

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un plan de communication intégré à travers les actions suivantes :

- Une campagne d'affichage au niveau des locaux du CAM ;
- La mise à jour de l'espace de déontologie de l'intranet afin de mettre à la disposition des collaborateurs ; l'ensemble des documents et des supports liés à la déontologie ;
- L'intégration d'une rubrique dédiée aux alertes des tiers au niveau du site institutionnel de la banque ;
- Des mailings de sensibilisation sur les thématiques éthiques destinés à l'ensemble des collaborateurs.

Dans la continuité de ces actions, deux communications ont été diffusées à l'ensemble du personnel par mailing interne en janvier 2026, sous les intitulés « La déclaration des cadeaux, plus qu'une formalité mais un réflexe d'intégrité ! » et « Déclarer son conflit d'intérêts, c'est se protéger ! ». Ces actions ont rappelé les principes applicables en matière de déclaration des cadeaux et des conflits d'intérêts, ainsi que l'importance de leur respect par l'ensemble des collaborateurs afin de prévenir les situations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité et de renforcer la culture d'éthique et de conformité au sein de la Banque.

Indicateurs de suivi : Afin de mesurer le degré d'appropriation du dispositif par les collaborateurs, des indicateurs de suivi ont été mis en place et font l'objet d'un suivi régulier.

Au cours de l'exercice 2025, les indicateurs de suivi ont été enrichis grâce aux déclarations de conflits d'intérêts recueillies via les systèmes opérants de la banque.

Cette dynamique s'est poursuivie au cours du premier semestre 2026, avec un niveau de déclarations traduisant une meilleure appropriation du dispositif par les collaborateurs et une vigilance accrue dans l'identification des situations de conflits d'intérêts, soutenues notamment par les actions de formation et de sensibilisation menées par la Direction de la Déontologie.

Renforcement du Dispositif de Contrôle par des composantes éthiques : Pour renforcer le dispositif de contrôle déontologique, la gestion des « conflits d'intérêts » a été formellement incorporée aux manuels de premier et de deuxième niveau, couvrant les domaines des Achats et des Engagements. Cette initiative illustre la volonté d'inscrire durablement la prévention des risques déontologiques au cœur des pratiques opérationnelles et des mécanismes de contrôle, afin de garantir une gestion rigoureuse, cohérente et harmonisée à tous les niveaux et à travers l'ensemble des lignes de défense.

Par son intégration aux référentiels de contrôle, cette composante cherche à renforcer l'efficacité du dispositif à travers plusieurs objectifs :

- Systématiser la vérification de l'absence de conflits d'intérêts lors de l'exécution des opérations et au moment des contrôles, garantissant ainsi que toute situation potentiellement conflictuelle soit détectée en temps utile ;
- Outiller les acteurs du contrôle de premier niveau et de deuxième niveau avec des points de contrôle spécifiques, clairement

identifiés et traçables, permettant une analyse fine et documentée des risques liés aux conflits d'intérêts ;

- Aligner les pratiques de contrôle interne avec les exigences du dispositif anti-corruption, notamment celles liées à la norme ISO 37001, ainsi qu'avec les principes fondamentaux de gestion éthique et de conformité adoptés par le Groupe.

Déploiement du Système de Management Anti-Corruption aux filiales : Dans le cadre de l'élargissement progressif du périmètre de certification ISO 37001 aux filiales, une démarche structurée a été engagée afin d'évaluer la maturité de leurs dispositifs de déontologie et de lutte contre la corruption, et d'anticiper les exigences du prochain cycle de certification. L'objectif est d'harmoniser les pratiques avec les standards du Groupe et de sécuriser la montée en conformité.

Une auto-évaluation standardisée a été déployée auprès des filiales afin d'établir un diagnostic individualisé et consolidé, couvrant les principaux piliers du Système de Management Anti-Corruption : engagements déontologiques, formation et sensibilisation, formalisation des procédures, mécanismes d'alerte, évaluation des tiers, cartographie des risques, pilotage et amélioration continue. Les résultats ont été analysés et enrichis par des ateliers d'échange, permettant de fiabiliser l'évaluation et de prioriser les actions.

Aussi, un séminaire de restitution et de renforcement des compétences a réuni les responsables et contrôleurs internes, favorisant l'alignement méthodologique et la diffusion des bonnes pratiques.

Cette démarche renforce l'alignement avec les exigences ISO 37001, facilite l'opérationnalisation des dispositifs au sein des filiales et consolide le pilotage global du système anti-corruption.

Un accompagnement méthodologique a par ailleurs été assuré auprès des filiales pour l'élaboration et l'actualisation de leur cartographie des risques de corruption, permettant d'identifier les scénarios de risques propres à chaque entité, d'évaluer leur niveau d'exposition et de définir les mesures de maîtrise adaptées à leurs activités. Un dispositif de pilotage a également été consolidé à travers une remontée trimestrielle d'indicateurs de suivi par l'ensemble des filiales à la Direction de la Déontologie, assurant un suivi régulier de la mise en œuvre des dispositifs déontologiques, de leur niveau de maturité et des éventuels points de vigilance.

III - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1) Risque de Crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la Banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1.1.La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.

La gestion du risque, dont le risque crédit, est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR). Cette entité regroupe toutes les fonctions chargées de la gestion des risques ainsi que celles liées aux activités engagements à savoir le Management des Risques, le Recouvrement Amiable, les Opérations Crédit ainsi que les Engagements.

Le positionnement de la Gestion Globale des Risques lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée principalement entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, la Banque Commerciale, la Gestion Globale des Risques et la Banque du Corporate.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.

1.2.La Politique Générale du Risque Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Risques.

La politique Générale du Risque Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La Politique Générale du Risque Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Déploiement d'une organisation adéquate ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Respect des règles légales, prudentielles et éthiques ;
- Équilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
- Indépendance du jugement et l'intégrité professionnelle de chaque membre qui participe au processus d'approbation d'un crédit ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Suivi du respect de la politique générale du risque crédit.

La politique générale du Risque Crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

Le CAM a mis en place un dispositif structurant de gestion et de maîtrise des risques de crédit, conforme aux exigences réglementaires et aligné sur les meilleures pratiques du secteur. Ce dispositif repose sur un socle robuste de politiques, de procédures et d'outils internes, garantissant une évaluation rigoureuse et proactive de la qualité du portefeuille.

a. Dispositif d'octroi de crédit

i. Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Le respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- La justification par le demandeur d'une capacité financière acceptable, d'un minimum de bonne gouvernance, et la présentation de projets viables économiquement avec une capacité de remboursement prouvée ;
- La conformité des activités financées avec les valeurs et principes éthiques de la banque ;
- L'adaptation du processus d'octroi aux spécificités des entreprises (taille, secteur, gouvernance, objet du financement), à travers une approche sélective et individualisée ;
- L'intégration d'une vision consolidée de l'ensemble des engagements du client pour une évaluation globale du risque.
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- L'exigence de garanties de qualité et acceptables pour sécuriser les financements, dans le respect des règles prudentielles ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.
- L'utilisation d'un système informatique de workflow de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

ii.Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente [PDV] procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.



iii.Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d’octroi de crédit sont présentées pour prise de décision à l’instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d’attribution de crédit est mis en place afin d’assurer la conformité des décisions prises aux processus d’octroi de crédit et l’intégrité de la personne délégataire.

b.Dispositif d’évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l’évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

i. Notation interne

Le système de notation interne constitue un pilier central de la gestion du risque et s’articule autour de principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L’attribution d’une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L’utilisation de la notation comme élément d’aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L’évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l’analyse du portefeuille noté et l’évolution de sa distribution ;
- L’appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le système de notation est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d’actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles, et le segment de clientèle des personnes physiques. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 10 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 9 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

ii. Scoring d’octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l’habitat qui disposent d’un système de scoring spécifique et qui fait l’objet d’une revue périodique de sa performance.

Pour le crédit à l’agriculture, un système de scoring d’appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c.Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage et de surveillance de la qualité des engagements de crédit permet de passer d’une approche réactive, centrée sur la constatation des défauts, à une approche proactive de gestion du risque. Il repose sur un suivi rigoureux des engagements et sur des actions préventives visant à anticiper les dégradations de qualité de crédit, afin de maintenir les risques à des niveaux maîtrisés et acceptables.

Il est fondé sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L’examen régulier de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses, études internes, permettant de disposer d’une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et la requalification régulière du portefeuille de crédit en vue de structurer ce portefeuille avec une couverture appropriée en provisions ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d’en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon des différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l’évolution du portefeuille ;
- Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l’évolution des risques ;
- L’appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d’événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L’identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La complémentarité entre le Siège et le Réseau dans l’appréciation et le traitement des créances fragiles ;
- La recherche permanente d’indicateurs ou signaux d’alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L’utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d’administration.

Le pilotage du risque crédit repose sur des outils dédiés, notamment des reportings réguliers et structurés, offrant une vision claire de la qualité et de l’évolution du portefeuille. Ces reportings, diffusés aux instances de gouvernance et aux autorités de supervision, permettent d’éclairer les décisions stratégiques et d’adapter la politique de crédit en fonction de la conjoncture. Ils couvrent l’ensemble des dimensions essentielles : suivi de la qualité de la production et du portefeuille, maîtrise des concentrations, détection précoce des signaux de fragilité et réalisation de stress-tests afin d’évaluer la résilience du portefeuille. La Banque s’appuie également sur des solutions informatiques qui renforcent sa capacité d’analyse et offrent une lecture dynamique et interactive des données, favorisant une gestion proactive et efficace du risque crédit.

d.Dispositif de Suivi et de recouvrement commercial des créances

Le dispositif de suivi et de recouvrement commercial des créances (hors CES) repose sur les principes généraux suivants :

- Respect des exigences réglementaires et de la procédure en matière de suivi des créances et le déroulement des actions de recouvrement définies ;
- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l’ensemble des contreparties disposant d’un engagement ;
- Le suivi systématique du portefeuille des créances des grands risques ;
- La mise en place de moyens adéquats (normes, reportings, objectifs mesurables, SI, etc.) ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- L’équilibre entre l’action commerciale et le suivi des dossiers ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La dynamique de suivi continue et uniforme sur tout le réseau ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

Ce dispositif s’appuie sur une gouvernance des risques robuste assurée par le Comité de Pilotage du Recouvrement, tenu en présence de la Banque Commerciale, la Banque du Corporate et la GGR. Ce comité, tenu à fréquence régulière, veille à mesurer l’efficacité du dispositif et à aligner ses actions sur les objectifs stratégiques de la Banque, tout en assurant une remontée régulière d’informations permettant de définir des actions correctives ciblées pour préserver durablement les intérêts de la Banque.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d’inquiétude, sans pour autant répondre à l’un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d’en assurer un suivi rapproché. En matière de couverture, les créances sensibles inscrites en Watch-List donnent lieu à la constitution d’une provision pour risques généraux d’au moins égale à 10% de l’encours global.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles en charge de statuer sur l’insertion ou le retrait des clients de la Watch-List avec le montant de provision économique à enregistrer se tient trimestriellement.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation se tient trimestriellement.

Le dispositif de recouvrement des créances en souffrance, assuré par le Recouvrement Amiable et le Remedial Management, a pour mission de mener des actions d’assainissement et de recouvrement, amiables ou judiciaires, ainsi qu’un suivi rigoureux destiné à préserver la qualité du portefeuille et à renforcer la solidité financière de la Banque.

Ce dispositif s’appuie sur les principes suivants :

- L’adoption d’une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l’amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d’assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d’un système d’information de recouvrement des CES ;
- L’adoption d’un plan d’actions annuel ;
- L’élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L’analyse de la performance des prestataires.

2) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d’un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il peut découler de l’exposition envers des contreparties individuelles/groupes d’intérêt ou des contreparties appartenant à un même secteur d’activité ou à une même région géographique ou un même segment de marché.

La gestion du risque de concentration repose sur plusieurs axes clés :

Politique de diversification : La diversification est réalisée sous divers axes : par secteur d’activité, filière, segment de clientèle et région géographique. Elle permet d’assurer une répartition équilibrée des engagements, réduisant ainsi les vulnérabilités tout en optimisant la rentabilité.

Suivi renforcé des concentrations : analyse régulière de l’état des concours des 20 premiers clients les plus engagés par secteur, de la répartition sectorielle et par filière du portefeuille, de sa ventilation géographique ainsi que de sa répartition par segment de marché.

Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDRI) : Les exigences réglementaires, en termes de CMDRI, imposent que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Cet indicateur est fortement suivi par la Banque et les instances de gouvernance.

Attention particulière accordée aux engagements dépassant 1,5% des fonds propres pour un même bénéficiaire. Ces

contreparties font l’objet d’un suivi par la GGR et sont présentés régulièrement au Comité des Risques, instance émanant du Conseil de Surveillance.

Simulations de crise : évaluation régulière des résultats des simulations de crise menées sur les principales concentrations de risque (individuelle, par secteur ou segment, etc.), afin d’anticiper les vulnérabilités potentielles et d’adapter, le cas échéant, les dispositifs de gestion.

Dispositif de limites de concentration : déployé pour s’assurer en permanence du respect de l’ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu’un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées. Ces limites de concentration prennent plusieurs formes : limites sectorielles, par filière, par segment et individuelles (par groupe d’affaire et contrepartie).

Ce dispositif fait l’objet d’un suivi régulier afin de :

- Contrôler l’exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l’évolution de l’exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d’activité ;
- Porter à la connaissance de l’organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l’exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

En cas de dépassement des seuils, des mécanismes de gestion sont immédiatement déclenchés afin de corriger la situation et de préserver la solidité financière de la Banque. Le dispositif, évolutif par nature, fait l’objet de revues régulières permettant d’ajuster les limites en fonction de la conjoncture, des perspectives sectorielles et des orientations stratégiques, tout en renforçant la résilience du portefeuille.

Le dispositif de limites est par ailleurs suivi de près par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Risques.

3) Risque de marché

La gestion du risque de marché constitue un pilier fondamental de la stratégie de gestion des risques du Crédit Agricole du Maroc. Dans un environnement financier caractérisé par une volatilité accrue, une complexité croissante des instruments financiers et des exigences réglementaires renforcées, il est essentiel de disposer d’un dispositif robuste, structuré et conforme aux meilleures pratiques internationales. Ce dispositif est aligné sur les recommandations de Bank Al-Maghrib et les normes de Bâle, et s’inscrit dans la vision stratégique du Groupe Crédit Agricole du Maroc..

3.1. Typologie des Risques

Le risque de marché regroupe l’ensemble des pertes potentielles liées aux fluctuations des paramètres financiers. Les principales catégories de risques identifiées au sein du CAM sont les suivantes :

Le risque de taux d’intérêt correspond aux pertes potentielles liées aux variations des taux. Une hausse des taux entraîne mécaniquement une baisse de la valeur des obligations détenues dans le portefeuille obligataire. Ce risque est particulièrement significatif pour les positions de long terme.

Le risque de change provient des fluctuations des devises étrangères par rapport au dirham. Il affecte les transactions internationales et les positions libellées en monnaies étrangères, qu’il s’agisse d’opérations clientèles ou de positions de trésorerie.

Le risque actions résulte de la variation des cours boursiers et des indices. Il peut impacter la valeur des portefeuilles actions et OPCVM, entraînant une perte en capital entre le moment d’acquisition et celui de la cession.

Le risque de liquidité apparaît lorsque certains actifs ne peuvent pas être transformés rapidement en liquidités, empêchant ainsi la banque de répondre à ses obligations financières.

Le risque de concentration découle d’une exposition excessive à une contrepartie, à un secteur, à une région géographique ou à une classe d’actifs donnée. Il accroît la vulnérabilité du portefeuille à un choc spécifique.

Le risque de contrepartie correspond au défaut potentiel d’une entité avec laquelle la banque a contracté une opération, aggravé par des conditions de marché défavorables.

3.2. Indicateurs et Méthodes de Mesure

Afin d’encadrer les expositions de marché, la banque recourt à plusieurs indicateurs et méthodes de mesure.

La sensibilité mesure la variation relative du prix d’un titre ou d’un portefeuille face à une variation des taux d’intérêt. Elle permet d’anticiper la réaction des actifs aux fluctuations des taux.

La duration est la durée moyenne pondérée au bout de laquelle une obligation rembourse son prix d’achat. Elle évolue en fonction de la maturité, du taux facial et du rendement de l’obligation. Plus la maturité est longue, plus la duration est élevée.

La Value at Risk (VaR) quantifie la perte potentielle maximale d’un portefeuille sur un horizon donné et à un niveau de confiance déterminé. La banque utilise l’approche historique pour toutes les activités de marché. La VaR est calculée sur plusieurs niveaux de confiance (90 %, 95 %, 99 %) et horizons (1 jour, 10 jours).

Le backtesting consiste à comparer la VaR calculée avec les pertes effectivement constatées afin de vérifier la pertinence du modèle. Deux approches sont utilisées : le backtesting réel (comparaison avec les variations réelles) et le backtesting hypothétique (positions constantes).

Le PV01 mesure l’impact d’une variation de 1 point de base (0,01 %) du taux d’intérêt sur la valeur d’une obligation ou d’un portefeuille obligataire.

Le bêta est un indicateur utilisé pour l’activité boursière et les OPCVM actions. Il mesure la sensibilité du portefeuille par rapport à l’indice de marché. Un bêta supérieur à 1 traduit une volatilité plus forte que le marché.

Les stress tests complètent ces outils en évaluant l’impact de scénarios extrêmes sur les portefeuilles (chocs de taux, variations de change, crise boursière). Ils permettent d’apprécier la résilience de la banque et d’anticiper les besoins en fonds propres. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires et internes couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L’appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative OPCVM.

Enfin, des mécanismes de stop loss et stop alert sont utilisés pour limiter les pertes en cas de conditions de marché défavorables. Ces seuils déclenchent des alertes ou des désengagements automatiques afin de préserver la solidité financière.

3.3. Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul de l’exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (trading book).

Selon l’article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l’intention de bénéficier de l’évolution favorable des cours actuels ou à court terme, ou d’assurer des bénéfices d’arbitrage. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard.

Les limites de consommation en fonds propres nous permettent d’ajuster le niveau de risque en cohérence avec la capacité et l’aversion au risque de la banque.

3.4. Organisation et Gouvernance

L’organisation repose sur une stricte séparation des fonctions. Le Front Office exécute les opérations de marché pour le compte de la clientèle et de la banque. Le Middle Office mesure, analyse et suit les opérations quotidiennement. Le Back Office assure le traitement administratif, la validation et la comptabilisation des opérations. L’entité risque marché, indépendante et rattachée à la Gestion Globale des Risques, a pour mission d’évaluer, de contrôler et de surveiller en permanence les expositions de marché. Elle assure une analyse des positions, vérifie leur conformité aux limites établies. Cette indépendance hiérarchique et fonctionnelle garantit l’impartialité du dispositif de contrôle et renforce la solidité du système global de gestion des risques.

La gouvernance est assurée par plusieurs instances : le Comité ALM, le Comité BFI et le Comité des Risques. Ces comités valident la stratégie, fixent les limites, approuvent les nouveaux produits et assurent le suivi régulier du dispositif. Le Conseil de Surveillance valide les limites globales et veille à leur alignement avec l’appétit au risque défini par la banque.

3.5. Politiques et Limites

Le Crédit Agricole du Maroc a instauré un ensemble de limites destinées à encadrer et contrôler les activités de marché. Ces limites permettent de s’assurer que les positions prises restent cohérentes avec l’appétit au risque et que les pertes potentielles sont contenues dans des seuils acceptables.

Les principales limites appliquées concernent :

- Les limites de position, qui fixent le volume maximal d’exposition par type d’instrument ou de portefeuille ;
- Les limites de sensibilité, qui encadrent l’impact des variations de taux d’intérêt sur la valeur des portefeuilles obligataires ;
- Les limites de duration, qui restreignent la durée moyenne des portefeuilles afin de maîtriser leur réaction aux fluctuations des taux ;
- Les limites de Value at Risk (VaR), qui définissent la perte maximale potentielle attendue sur un horizon et à un niveau de confiance donné ;
- Les limites de stop loss, qui plafonnent les pertes autorisées sur une période donnée pour contenir les impacts défavorables ;
- Les limites issues des stress tests, qui permettent de vérifier la robustesse des portefeuilles face à des scénarios de marché extrêmes.

Les limites de consommation en fonds propres permettent d’ajuster le niveau de risque en cohérence avec la capacité et l’aversion au risque de la banque. Ainsi, l’ensemble de ces limites est validé, notamment par le Comité des risques.

Les dépassements de limites font l’objet d’un suivi et d’un traitement global afin de préserver la solidité financière de la banque. Ils sont analysés de manière régulière et intégrés dans le processus global de gestion des risques.

3.6. Reporting et Suivi

Le suivi des risques est effectué quotidiennement par la Direction Risque Marché. Les résultats sont consolidés et communiqués sous forme de reportings réguliers. Le reporting quotidien couvre les positions, valorisations, VaR, sensibilités et dépassements de limites. Le reporting mensuel inclut les analyses de portefeuilles, les résultats de backtesting et les stress tests. Enfin, le reporting réglementaire est destiné à Bank Al-Maghrib et comprend les tableaux de bord, des stress tests et des indicateurs de risque.

3.7. Dispositif de gestion du risque

Le dispositif de gestion du risque de marché couvre l’ensemble des activités menées au sein de la salle des marchés. Il repose sur une identification précise des risques (taux, change, actions, OPCVM, concentration), une mesure rigoureuse à travers des indicateurs tels que la sensibilité, la duration, le PV01, la VaR et les stress tests, ainsi qu’un ensemble de limites globales et opérationnelles définies par classe d’actifs. Ce dispositif est renforcé par une gouvernance active, à travers les comités ALM, comité des risques et BFI, et par un reporting régulier permettant d’assurer un pilotage prudent et conforme aux exigences réglementaires.

Le dispositif de gestion du risque de marché est également encadré par des procédures formalisées portant notamment sur la fixation, la validation et le suivi des limites de risque. Ces procédures définissent les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes ainsi que les modalités de traitement des éventuels dépassements.

3.8. Système de gestion

Les opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées via un système de gestion intégré, offrant un niveau élevé de sécurité et de contrôle à travers la gestion des habilitations, les accès par profil, ainsi que l’utilisation d’identifiants et de mots de passe. Le système assure la traçabilité complète de toutes les actions, renforce la fiabilité des données et garantit le respect des exigences réglementaires.

Le système permet également d’assurer la valorisation des différents instruments financiers, notamment les obligations, actions, OPCVM et opérations de change (spot, forward et swap), ainsi que le calcul et le suivi des principaux indicateurs de risque tels que la sensibilité, la duration, le PV01, la VaR et les stress tests. Il contribue également à la production des reportings nécessaires au suivi et au pilotage des risques de marché.



4) Risque ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM Groupe vise à maîtriser les conséquences négatives potentielles des risques structurels de la Banque, tout en assurant une gestion équilibrée des emplois et des ressources. En d'autres termes, il s'agit de maintenir un niveau de risque acceptable en matière de taux, de change et de liquidité, en cohérence avec l'appétit au risque de la Banque.

Ce faisant, la fonction ALM veille à ce que la structure et le volume des emplois et des ressources soient adaptés à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment au regard des ratios prudentiels, afin de préserver les équilibres financiers et la résilience de la Banque.

4.1.Politique de gestion des risques ALM

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques subdivisées par type de risque :

a.Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond au risque pour la Banque de ne pas disposer, au moment requis, des ressources financières nécessaires pour honorer ses engagements à leur échéance, dans des conditions normales ou dégradées de marché. Il peut se traduire notamment par la nécessité de recourir à des financements à des conditions défavorables ou par l'impossibilité de mobiliser rapidement des actifs liquides.

Ce risque peut résulter de plusieurs facteurs, notamment de la structure du bilan et des décalages de maturité entre les emplois et les ressources, des besoins de financement liés à la croissance future des activités, du comportement des clients en matière de dépôts et de remboursements anticipés, de la concentration des sources de financement, ainsi que de perturbations affectant les marchés financiers ou l'environnement macroéconomique.

Dans ce cadre, la fonction ALM Groupe assure l'identification, la mesure et le pilotage du risque de liquidité, en cohérence avec l'appétit au risque, la politique de refinancement et les exigences réglementaires. Elle analyse notamment les impasses de liquidité (gaps) afin d'évaluer l'adéquation entre les flux futurs d'emplois et de ressources, y compris les éléments d'hors bilan. L'analyse des gaps repose sur une approche statique et dynamique :

- L'approche statique porte sur des encours existants à la date d'analyse, correspondant aux opérations déjà engagées ou présentes au bilan, et permet d'apprécier la trajectoire de liquidité résultant du stock ;
- L'approche dynamique intègre, en complément du stock, les hypothèses d'évolution future de l'activité et de nouvelles productions, afin d'anticiper les besoins de financement et leurs impacts sur les équilibres de liquidité.

Cette analyse permet notamment d'identifier les besoins ou excédents de liquidité à court, moyen et long terme, d'apprécier les besoins de refinancement associés et d'éclairer les décisions relatives à la structure des ressources, aux maturités de financement et au maintien d'un niveau adéquat de liquidité.

Le pilotage du risque s'appuie par ailleurs sur un dispositif de limites et de seuils d'alerte, suivi régulièrement et présenté aux instances de gouvernance compétentes. Tout dépassement ou risque de dépassement fait l'objet d'une analyse et, le cas échéant, d'une remontée selon le processus d'escalade défini, afin de permettre la mise en œuvre des mesures correctives appropriées.

Sur le plan réglementaire, l'ALM veille au respect et au suivi des indicateurs prudentiels de liquidité, notamment le LCR et le NSFR, ainsi qu'à la production et à la fiabilisation des reportings réglementaires destinés à Bank Al-Maghrib. Ce dispositif est complété par le suivi des autres indicateurs de liquidité, des concentrations de financement, des actifs liquides et des principaux facteurs susceptibles d'affecter la capacité de la Banque à faire face à ses engagements.

Afin d'apprécier la résilience de la Banque face à des situations de tension, l'ALM Groupe réalise également des stress tests de liquidité couvrant différents scénarios adverses, internes ou de marché. Ces exercices permettent d'évaluer les impacts des chocs sur les gaps de liquidité, les besoins de refinancement, les réserves de liquidité et les principaux indicateurs prudentiels, et de contribuer à la définition des limites internes, seuils d'alerte et mesures de gestion.

Les résultats de ces analyses et stress tests alimentent les travaux du Comité ALM et, plus largement, le dispositif de gouvernance des risques. Ils permettent notamment d'anticiper les tensions potentielles, d'identifier les besoins de refinancement et de définir, le cas échéant, les actions correctives ou mesures de mitigation à mettre en œuvre.

Ainsi, l'approche de liquidité du CAM vise à maîtriser le risque de transformation et à préserver l'équilibre entre les emplois et les ressources, en tenant compte de leurs maturités, de leur comportement et de leur capacité de mobilisation. Elle permet d'anticiper les besoins de funding à court, moyen et long terme ainsi que les éventuels excédents de liquidité à replacer, et de s'assurer que ces équilibres demeurent compatibles avec l'appétit au risque, la stratégie de financement et les exigences prudentielles de la Banque.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM Groupe, en coordination étroite avec les principales parties prenantes, notamment la Salle des Marchés, la Banque Commerciale et la Trésorerie.

La situation de liquidité et de trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien, avec une information du Directoire à travers un reporting dédié permettant d'identifier rapidement les éventuelles tensions et de suivre l'évolution des principaux indicateurs de liquidité. Au-delà des exigences réglementaires, le CAM s'appuie sur un dispositif interne de mesure et de pilotage couvrant notamment :

- Les ratios et indicateurs internes de liquidité et de concentration des financements ;
- Les stress tests de liquidité et analyses de sensibilité ;
- Le suivi de la structure et de la diversification des ressources ;
- Le suivi des actifs liquides et mobilisables ;
- L'identification des besoins de refinancement à court, moyen et long terme.

Ces analyses permettent d'anticiper les éventuels besoins de liquidité et d'évaluer les différentes options de gestion et de refinancement. Lorsque la situation l'exige, les mesures correctives ou de couverture appropriées sont proposées et soumises au Comité ALM, conformément aux dispositifs de gouvernance et aux limites définies.

Depuis la mise en œuvre des ratios de liquidité LCR et NSFR, la Banque a également renforcé son dispositif de gestion autour de deux axes principaux : le maintien d'un niveau adéquat d'actifs liquides et mobilisables et l'amélioration de l'adossement entre les emplois et les ressources, en cohérence avec son appétit au risque et sa politique de financement.

A fin juin 2026, ces ratios réglementaires s'établissent à un niveau supérieur aux minimums réglementaires requis, traduisant une situation de liquidité et une adéquation conforme aux exigences prudentielles.

Par ailleurs, l'impasse de liquidité statique globale de la Banque demeure positive sur l'horizon d'un mois, reflétant une couverture adéquate des besoins de liquidité à court terme par les ressources disponibles sur cet horizon.

Enfin, aucun dépassement des limites internes au titre du risque a été constaté à fin juin 2026. Le suivi régulier de ces limites, des seuils d'alerte et des éventuels dépassements permet à l'ALM Groupe d'anticiper les tensions potentielles et, le cas échéant, de déclencher le processus d'escalade et proposer les mesures correctives appropriées.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des flux futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières, en adéquation avec les objectifs définis dans le cadre du processus budgétaire.

Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b.Gestion du risque de taux :

L'ALM Groupe analyse également le risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRB). L'objectif de cette norme réglementaire est la mesure de l'impact des mouvements défavorables des taux d'intérêts sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres de la Banque. A cet effet, la limite réglementaire instaurée par Bank-Al-Maghrib au titre de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres a été fixée à 15% des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, après application d'un mode transitoire en matière de respect des seuils limites entre 2021 et 2023. Par ailleurs, l'évaluation de la position de la banque face à la survenance du risque de taux passe toujours par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des différents états et fichiers d'information collectés par les gestionnaires ALM.

La gestion du risque IRRB consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la position de taux à court, moyen et long terme, d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (variation des taux) et ce, par le biais des simulations de crise effectuées par les gestionnaires ALM.

En se référant aux spécificités du bilan CAM les gestionnaires ALM sont tenus de trouver les moyens adéquats afin de permettre à la banque de préserver son niveau de rentabilité et d'honorer ses obligations financières actuelles et futures aussi bien en situation normale qu'en situation de crise. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées, par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable.

En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences prudentielles réglementaires ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRB, les gestionnaires ALM mesurent l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pénétration ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'hors bilan utilisés dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT, etc.) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle ;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.

Il est à noter que la révision des limites internes se fait à minima annuellement et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM, puis au comité des Risques qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en application de la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRB) au 30 juin 2026, l'analyse statique de chocs parallèles de taux, appliqués à la marge nette d'intérêt prévisionnelle, fait ressortir des impacts qui demeurent globalement maîtrisés et conformes aux seuils internes fixés par la banque. Par ailleurs, l'évaluation de l'impact des différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres met en évidence une exposition modérée, la perte maximale estimée restant en deçà des limites réglementaires en vigueur. Ces résultats confirment ainsi le respect du dispositif d'encadrement du risque de taux et l'adéquation du profil de risque de la banque avec les exigences prudentielles applicables.

c.Gestion du risque de change

Le risque de change structurel est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change. La gestion de ce risque au sein de l'ALM Groupe repose sur le suivi et la mesure de la

position globale de change incluant les rubriques inscrites au bilan et à l'hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste à mesurer, mensuellement, l'exposition nette sur chaque devise par rapport à la devise de référence. La pratique consiste à produire des Gaps de change globale pour chaque devise significative puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces Gaps pour une couverture optimale.

4.2.Présentation du Comité ALM

Le dispositif de gouvernance du CAM a été renforcé par la mise en place de plusieurs comités directeurs en plus des instances émanant du Conseil de Surveillance, déjà mises en place. Au niveau de la direction, le Comité ALM est investi de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques structurels de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir la stratégie et les choix à arrêter pour la gestion et le pilotage de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par l'entité ALM Groupe.

Le Comité ALM est chargé de suivre les orientations à moyen et long terme prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau de risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et des différents ratios afin de les comparer aux résultats convenus.

En parallèle, le Comité ALM doit veiller en concertation avec le management interne de la banque au respect des exigences réglementaires imposées par les autorités monétaires.

4.3.Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque de liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par l'ALM Groupe.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan.

En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

5) Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du « Pôle Pilotage des Risques » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée à la Gestion Globale des Risques.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels, ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives destinées à en limiter l'impact. Au titre du 1^{er} semestre 2026, le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM concerne les principales lignes de métier de la banque ainsi que ses principales filiales.

5.1.Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du Groupe. Ladite politique a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2.Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le Groupe ;
- Des managers risques opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers et sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et au niveau des filiales. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle interne ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :

Le Comité Risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.

Le Comité Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3.Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes :

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
- Une approche basée sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 30 Juin 2026, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels, notamment :

- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe et métiers) ;
 - Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels ;
 - Formaliser les nouveaux risques identifiés au niveau des fiches risques ;
 - Traiter les fiches risques avec les métiers concernés pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation ;
 - Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.).
 - Clôturer les risques dont les plans d'action ont permis de verrouiller les sources de risques.
- La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :
- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
 - Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
 - Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
 - Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
 - Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.).

b.Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'action afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement », en étroite collaboration avec l'entité Risque Opérationnel.

c.Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

d.Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reportings permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et des incidents. Il existe 3 types de reportings :

- Des reportings « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reportings consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reportings consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.
La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
 - Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
 - Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
 - Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
 - Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- Créances en souffrance sur la clientèle
- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:
 - * 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - * 50 % pour les créances douteuses,
 - * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 Portefeuilles de titres

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:

- Titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis: valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.



BILAN

en milliers de dh

ACTIF	30/06/26	31/12/25
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	8.534.322	4.387.642
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	5.589.628	6.799.795
À vue	1.825.739	2.287.375
À terme	3.763.889	4.512.420
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	117.368.083	118.158.523
Crédits de trésorerie et à la consommation	50.472.720	49.537.635
Crédits à l'équipement	36.747.333	33.155.344
Crédits immobiliers	17.273.535	15.538.303
Autres crédits & financement participatifs	12.874.495	19.927.242
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	439.996	483.369
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	18.667.578	17.220.518
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8.715.203	8.549.565
Autres titres de créance	346.572	230.477
Titres de propriété	9.605.803	8.440.476
AUTRES ACTIFS	4.575.659	4.378.901
TITRES D'INVESTISSEMENT	9.723.528	8.219.584
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9.723.528	8.219.584
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.240.261	3.162.047
Participations dans les entreprises liées	1.382.729	1.375.726
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.857.532	1.786.321
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	1.500.000	1.150.000
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	442.243	451.536
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.236.965	6.324.105
TOTAL	176.318.264	170.736.018

HORS BILAN

en milliers de dh

HORS BILAN	30/06/26	31/12/25
ENGAGEMENTS DONNÉS	31.141.226	28.121.948
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	489.902	470.443
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	23.510.667	22.014.767
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1.121.711	246.800
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6.018.947	5.389.938
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	6.881.079	7.187.487
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	535.705	535.605
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.345.374	6.651.882
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh

	30/06/26	30/06/25
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4.149.819	4.100.837
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	100.371	65.019
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.447.131	2.263.595
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	166.237	189.003
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	139.592	142.154
Commissions sur prestations de service	370.793	326.835
Autres produits bancaires	925.695	1.114.231
Transferts de charges sur dépôts d'investiissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2.251.956	1.538.600
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	486.501	355.964
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	656.304	695.452
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	96.890	101.764
Autres charges bancaires	1.012.261	385.420
Transferts de produits sur dépôts d'investiissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	1.897.863	2.562.237
Produits d'exploitation non bancaire	12.133	40.588
Charges d'exploitation non bancaire	102.201	88.792
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1.075.492	1.019.660
Charges de personnel	562.984	539.734
Impôts et taxes	26.553	25.095
Charges externes	360.648	327.958
Autres charges générales d'exploitation	32.805	31.144
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	92.501	95.728
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	710.742	2.238.170
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	409.343	1.532.804
Pertes sur créances irrécouvrables	64.433	56.649
Autres dotations aux provisions	236.966	648.717
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	173.532	1.225.124
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	36.915	52.145
Récupérations sur créances amorties	9.054	7.376
Autres reprises de provisions	127.564	1.165.603
RÉSULTAT COURANT	195.093	481.327
Produits non courants	422	107
Charges non courantes	47.380	306.672
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	148.135	174.762
Impôts sur les résultats	36.188	64.578
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	111.947	110.184



TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh		
	30/06/26	31/12/25
Produits d'exploitation bancaire perçus	4.149.819	7.148.345
Récupérations sur créances amorties	9.054	72.818
Produits d'exploitation non bancaire perçus	12.555	74.231
Charges d'exploitation bancaire versées	-2.718.705	-5.371.495
Charges d'exploitation non bancaire versées	-149.582	-528.404
Charges générales d'exploitation versées	-1.075.492	-2.167.526
Impôts sur les résultats versés	-36.188	-167.560
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	191.461	-939.590
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1.210.167	443.972
Créances sur la clientèle	483.812	-16.105.420
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-3.029.218	-2.199.088
Autres actifs	-98.140	349.928
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.365.340	8.928.807
Dépôts de la clientèle	1.047.141	7.509.055
Titres de créance émis	662.611	-35.998
Autres passifs	10.440	-445.676
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	3.652.154	-1.554.420
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITA-TION (I + II)	3.843.615	-2.494.010
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	35.708	170.703
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-45.462	-114.474
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSE-MENT	-9.754	56.228
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
ÉMISSION DE DETTES SUBORDONNÉES	134.359	744.381
ÉMISSION D'ACTIONNS		
Augmentation des capitaux propres et assimilés	178.460	761.669
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	312.819	1.506.050
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	4.146.680	-931.731
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4.387.642	5.319.373
VIII. TRÉSORERIE À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	8.534.322	4.387.642

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh						
CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	30/06/26	31/12/25
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	6.804.903	160.054	799.944	153.481	7.918.381	3.859.612
VALEURS REÇUES EN PENSION						
Au jour le jour						
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE			32.223	987.551	1.019.774	2.218.460
Au jour le jour			30.000	677.486	707.486	882.566
À terme			2.223	310.065	312.288	1.335.894
PRÊTS FINANCIERS			3.443.216		3.443.216	3.161.028
AUTRES CRÉANCES						
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		2	13.097	61	13.160	20.784
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	6.804.903	160.055	4.288.480	1.141.093	12.394.531	9.259.884

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh						
CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			30/06/26	31/12/25
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	3.758.855	114.364	29.312.695	13.170.009	46.355.922	45.322.846
Comptes à vue débiteurs	1.614.533	114.364	9.653.637	6.454.678	17.837.212	16.236.001
Créances commerciales sur le maroc	2.279		2.858.441	1.111.731	3.972.451	4.135.237
Crédits à l'exportation			289.403	35.669	325.072	309.309
Autres crédits de trésorerie	2.142.043		16.511.214	5.567.931	24.221.188	24.642.300
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2.490.767	2.490.767	2.369.008
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	3.970.022	10.418.042	12.750.070	8.078.476	35.216.610	31.636.657
CRÉDITS IMMOBILIERS			7.126.706	9.690.164	16.816.870	15.071.564
AUTRES CRÉDITS		2.615.299	719.048	2.101.473	5.435.820	13.219.964
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	439.996				439.996	483.369
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR				3.613.418	3.613.418	3.831.206
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		178.478		7.260.198	7.438.676	6.707.277
TOTAL	8.168.873	13.326.183	49.908.519	46.404.504	117.808.079	118.641.891

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh		
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	30/06/26	30/06/25
Intérêts et produits assimilés	2.713.739	2.517.617
Intérêts et charges assimilées	1.239.695	1.153.180
MARGE D'INTÉRÊT	1.474.044	1.364.437
Commissions perçues	370.793	326.835
Commissions servies	7.174	5.692
MARGE SUR COMMISSIONS	363.619	321.143
Résultat des opérations sur titres de transaction	-117.879	761.286
Résultat des opérations sur titres de placement	78.935	13.568
Résultat des opérations de change	130.193	110.262
Résultat des opérations sur produits dérivés	16	-31
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	91.264	885.084
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	158.310	144.697
Diverses autres charges bancaires	189.374	153.124
PRODUIT NET BANCAIRE	1.897.863	2.562.237
Résultat des opérations sur immobilisations financières	4.154	2.004
Autres produits d'exploitation non bancaire	12.133	40.588
Autres charges d'exploitation non bancaire	102.201	88.792
Charges générales d'exploitation	1.075.492	1.019.660
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	736.456	1.496.377
Dotations nettes des reprises aux provisions pour CES	427.807	1.529.932
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	113.556	-514.882
RÉSULTAT COURANT	195.093	481.327
RÉSULTAT NON COURANT	-46.958	-306.565
Impôts sur les résultats	36.188	64.578
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	111.947	110.184
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	111.947	110.184
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	92.501	95.728
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	28	1.165
Dotations aux provisions pour risques généraux	147.389	554.594
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		8.016
Reprises de provisions	124.528	882.235
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	4.317	24.274
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	8.277	
Plus-values de cession sur immobilisations financières		
Moins-values de cession sur immobilisations financières		
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	231.297	-136.822
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	231.297	-136.822



VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		30/06/26	31/12/25
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS		18.438.731	9.558.775	393.600	28.391.106	25.440.102
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		18.438.731			18.438.731	16.769.149
Obligations				346.572	346.572	230.477
Autres titres de créance						
Titres de propriété			9.558.775	47.028	9.605.803	8.440.476
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL		18.438.731	9.558.775	393.600	28.391.106	25.440.102

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	9.624.598	9.624.598	9.624.598			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	4.961.896	4.961.896	4.961.896			
BDT Transaction	680.915	680.915	680.915			
BDT empuntés (prêt de titre						
BDT Prêté (Emprunt de titre						
Obligations	103.051	103.051	103.051			
Autres titres de créance	51.232	51.232	51.232			
Titres de propriété	3.827.505	3.827.505	3.827.505			
TITRES DE PLACEMENT	3.281.694	3.267.666	3.227.100	-34.529	70.652	70.652
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.059.194	3.075.377	3.027.100	-34.529	38.272	38.272
Obligations	222.500	192.289	200.000		32.380	32.380
Autres titres de créance						
Titres de propriété	5.778.415	124.075	124.075	96.901	117	117
TITRES D'INVESTISSEMENT	9.526.981	9.757.186	9.192.900			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Eurobond						
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	28.211.689	22.773.525	22.168.673	62.373	70.769	70.769

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	726.247	678.736
Sommes dûes par l'Etat	523.085	574.345
Sommes diverses dûes par le personnel	61	61
Divers autres débiteurs	203.101	104.331
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	2.778.640	2.792.051
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.070.773	908.113
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.575.659	4.378.901

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

	en milliers de dh	
	30/06/26	31/12/25
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	90.226	49.782
CRÉDITEURS DIVERS	414.590	553.150
Sommes dûes à l'État	285.825	438.929
Sommes dûes aux organismes de prévoyance	62.728	49.629
Sommes diverses dûes aux actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	32.310	35.330
Divers autres créditeurs	21.159	16.692
COMPTES DE RÉGULARISATION	966.064	857.508
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1.470.880	1.460.440

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

	Société Émettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Provision	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE			578.938		15.154	14.511	
SONACOS		Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA		Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE		Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA		Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL		Agro Industrie	190.173	0,38%		311	
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD		Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT		Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS		Agro Industrie	71.000	20,00%		14.200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES			49.947.035		23.697	802.168	24.227
TAMWIL ALFELLAH		Agriculture	151.000	100,00%		151.000	
HOLDAGRO		Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK		Service	11.500	18,00%	1.403	-	
MAROCLEAR		Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT		Service			23	-	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE		Service	98.200	10,18%		10.000	
AGRAM INVEST		Fonds d'investissement	40.060	22,18%	2.013	6.769	
IGRANE		Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION		Gestion de Fonds	4.000	18,00%	180	540	
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL		Fonds d'investissement	300.000	7,17%	6.906	14.594	
FIROGEST		Gestion de Fonds	2.000	12,50%	250	-	
TARGA		Fonds d'investissement	7.500	99,99%	5.162	2.337	
FINEA		Banque & Finance	300.000	0,22%		560	
SMAEX		Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING		Banque & Finance	160.000	100,00%		158.000	
AL FILAHI CASH		Banque & Finance	65.000	100,00%	2.417	62.583	
CAM COURTAGE		Assurance	100	100,00%		100	8.227
MSIN		Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	16.000
MSIN GESTION		Gestion d'actifs	5.000	30,00%		1.500	
SGFG		Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA		Bourse	387.518	3,00%		11.765	
AL AKHDAR BANK		Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA		Microcrédit	89.803	20,00%	5.343	13.146	
CAM FACTORING		Factoring	100.000	100,00%		100.000	
AFREXIMBANK		Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	
CHAMBRE DE COMPENSATION DU MAROC (CCP MAROC)		Banque & Finance	100.000	2,77%		2.770	
DIVERS			38.995.655		6.249	2.098.603	110.254
SONADAC		Aménagement	589.904	2,81%	1.357	15.208	
GCAM DOC		Gestion des Archives	10.000	100,00%	4.716	5.285	
IMMOVERT CAPITAL		Société civile Immobilière	120	100,00%	120		
IMMOVERT PLACEMENT		OPCI	537.000	3,97%		21.303	1.781
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA		OPCI	19.402.985	6,70%		1.300.000	71.937
AGROPOLE DU LOUKKOS		Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA		OPCI	15.384.615	1,30%		200.000	11.438
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST		OPCI	721.230	60,00%		432.729	25.098
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LOCAL à RABAT		Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA			200	100,00%	56	144	
CASA PATRIMOINE		Développement Local	31.000	1,61%		500	
MAIC			1.438.000	3,48%		50.000	
DAKHLA TECHNOPOLE SPI-RFA		OPCI	224.000	14,00%		15.994	
Fonds d'investissement EVFII (EMERGING TECH VENTURES FUND II FPCC-RFA)		Fonds d'investissement	600.000	8,00%		50.000	
DOTATIONS DIVERSES					65.018	324.979	
TOTAL					110.118	3.240.261	134.481



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des ces- sions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisa- tions sorties	Montant des amortissements / Régularisation	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.120.382	14.039			1.134.421	668.847	23.331			692.178	442.243
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170				8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1.100.233	14.039			1.114.272	660.677	23.331			684.008	430.264
- Immobilisations incorporelles hors exploitation											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.092.976	31.423	51.312		9.073.088	2.768.873	87.894	20.644		2.836.123	6.236.965
- Immeubles d'exploitation	3.918.233		32.277		3.885.956	394.489	16.753	9.000		402.242	3.483.714
- Mobilier et matériel d'exploitation	959.199	17.828			977.026	830.810	21.919			852.729	124.297
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.348.713	11.171			1.359.884	1.185.063	24.487			1.209.551	150.333
- Immobilisations corporelles hors exploitation	2.730.983	2.099	19.035		2.714.048	358.509	24.735	11.644		371.600	2.342.448
- Immobilisations en cours	135.849	324			136.173						136.173
TOTAL	10.213.359	45.462	51.312		10.207.509	3.437.719	111.225	20.644		3.528.301	6.679.208

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	30/06/26	31/12/25
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS			883.004		883.004	315.220
VALEURS DONNÉES EN PENSION	12.951.550				12.951.550	12.431.081
Au jour le jour						
À terme	12.951.550				12.951.550	12.431.081
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	12.859.000		4.035.800		16.894.800	14.544.000
Au jour le jour						800.000
À terme	12.859.000		4.035.800		16.894.800	13.744.000
EMPRUNTS FINANCIERS				798.176	798.176	978.211
AUTRES DETTES		82.301			82.301	10.410
INTÉRÊTS COURUS A PAYER	120.208		10.515	2.269	132.991	98.561
TOTAL	25.930.758	82.301	4.929.319	800.445	31.742.823	28.377.482

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DEPÔTS	Secteur public	Secteur privé			30/06/26	31/12/25
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	9.791.072	78.753	17.138.686	42.320.677	69.329.188	68.285.436
COMPTE D'ÉPARGNE				16.898.256	16.898.256	16.254.841
DEPOTS À TERME	7.127.270	6.097.283	2.772.971	8.662.136	24.659.660	25.285.413
EMPRUNTS FINANCIERS		245.905			245.905	319.194
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	213.784	693	1.095.153	2.516.211	3.825.841	3.729.241
INTÉRÊTS COURUS À PAYER				370.118	370.118	407.702
TOTAL	17.132.126	6.422.634	21.006.810	70.767.397	115.328.968	114.281.827

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/25	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/26
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	10.320.018	486.166	101.865		10.704.320
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	9.899.514	398.805	36.915		10.261.404
Titres de placement	52.803	78.378	60.412		70.769
Titres de participation et emplois assimilés	114.271	28	4.182		110.117
Titres d'investissement	9.421				9.421
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	146.296	1.491	357		147.431
Autres actifs	97.714	7.464			105.178
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1.711.197	238.521	114.025	39.220	1.796.473
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	28.794	3.074			31.867
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.197.633	147.389	106.798		1.238.224
Provisions pour autres risques et charges	468.090	88.058	7.227	39.220	509.701
Provisions réglementées					
TOTAL	12.031.216	724.687	215.890	39.220	12.500.793

CAPITAUX PROPRES

	31/12/25	Affectation du résultat	Autres variations	30/06/26
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	5.589.701	270.199		5.859.900
Réserve légale	153.083	13.510		166.593
Autres réserves	2.630.884	256.689		2.887.573
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2.805.734			2.805.734
Capital	4.695.203		165.131	4.860.334
Capital appelé	4.860.334			4.860.334
Capital non appelé	-165.131		165.131	
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	270.199	-270.199	111.947	111.947
TOTAL	10.555.103			10.832.180



DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)	Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)
MAD	4.680.000		10 ANS	Subordonnées	4.680.000	133.500			
MAD	2.850.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	2.850.000	70.000			
TOTAL	7.530.000				7.530.000	203.500			

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	30/06/26	31/12/25
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	30/06/26	31/12/25
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	14.895.667	11.479.269
Devises à recevoir	3.383.159	2.281.442
Dirhams à livrer	1.793.863	1.229.899
Devises à livrer	5.658.623	4.501.019
Dirhams à recevoir	4.060.022	3.466.909
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	14.895.667	11.479.269

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh

	30/06/26	31/12/25
Engagements de financement et de garantie donnés	31.141.226	28.121.948
Engagements de financement en faveur des ECA	489.902	470.443
Engagements de financement en faveur de la clientèle	23.510.667	22.014.767
Engagements de garantie d'ordre des ECA	1.121.711	246.800
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6.018.947	5.389.938
Engagements de financement et de garantie reçus	6.881.079	7.187.487
Engagements de financement et de garantie reçus des ECA	535.705	535.605
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.345.374	6.651.882
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

en milliers de dh

	30/06/26	30/06/25
INTÉRÊTS PERCUS	2.713.739	2.517.617
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	100.371	65.019
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.447.131	2.263.595
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	166.237	189.003
INTÉRÊTS SERVIS	1.239.695	1.153.180
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	486.501	355.964
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	656.304	695.452
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	96.890	101.764
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	1.474.044	1.364.437

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	48.591	170.527	162.789	56.329
B. T.V.A. Récupérable	13.881	94.971	91.274	17.578
sur charge	11.084	80.038	74.728	16.394
sur immobilisations	2.797	14.932	16.545	1.184
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	34.711	75.556	71.516	38.751

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	2.027.347		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	2.027.347		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12.951.550		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	12.951.550		

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh

NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	51.312	20.644	30.668	35.708	4.317	8.277
TOTAL	51.312	20.644	30.668	35.708	4.317	8.277

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh

	30/06/26	30/06/25
Titres de participations & titres de placement	139.592	142.154
TOTAL	139.592	142.154



VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN

EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dh		
	30/06/26	31/12/25
ACTIF :	4.263.672	4.867.888
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	149.146	190.569
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	464.420	2.000.478
Prêts de trésorerie	677.547	
Créances sur la clientèle	2.938.306	2.512.606
Titres de transaction, de placement et d'investissement		129.990
Autres actifs	15.763	15.760
Titres de participation et emplois assimilés	18.489	18.485
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	4.263.672	4.867.888
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	636.466	711.991
Dépôts de la clientèle	1.554.358	1.840.321
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	2.072.848	2.315.577
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	2.421.027	1.995.484
Engagements reçus	535.705	535.605
Autres cautions & garanties données d'ordre des ECA	114.639	150.700

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

en milliers de dh			
	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	270.199	B- Affectation des résultats	270.199
Décision de l'AGO Juin 2026			
Report à nouveau		Réserve légale	13.510
RN en instance d'affectation		Autres réserves	256.689
Résultat net de l'exercice	270.199	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		RN en instance d'affectation	
TOTAL A	270.199	TOTAL B	270.199

COMMISSIONS

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
COMMISSIONS PERÇUES :	422.860	367.512
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	52.067	40.677
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	2.610	1.696
Commissions sur fonctionnement de compte	123.430	119.691
sur moyens de paiement	184.692	154.205
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	60.061	51.244
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	7.174	5.692
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
Sur achats et cessions de titres	7.174	5.692

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	30/06/26	30/06/25	30/06/26	30/06/25
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	4.025	2.271	290.656	264.566
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	181	176	5.589.438	3.939.776
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	6	7	1.728.983	1.993.197
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
Produit Net Bancaire	1.897.863	2.562.237
Résultat Brut d'exploitation	736.456	1.496.377
Résultat avant impôt	148.135	174.762

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
PRODUITS	906.977	1.111.688
Gains sur les titres de transaction	567.461	919.464
Plus value de cession sur titres de placement	96.901	
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	60.412	19.885
Gains sur les produits dérivés	19	72
Gains sur les opérations de change	182.185	172.267
CHARGES	815.713	187.608
Pertes sur les titres de transaction	685.340	158.178
Moins value de cession sur titres de placement		
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	78.378	6.317
Pertes sur les produits dérivés	3	103
Pertes sur opérations de change	51.992	62.005
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	91.264	885.084

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
CHARGES DE PERSONNEL	562.984	539.734
Dont salaires & appointements	52.244	50.122
Dont charges d'assurances sociales	46.129	43.228
Dont charges de retraite	59.710	58.078
Dont charges de formation	9.788	8.068
Dont autres charges de personnel	395.113	380.238
IMPÔTS ET TAXES	26.553	25.095
Taxes urbaines & taxes d'élidité	5.030	9.296
Patente	12.915	20.493
Autres impôts & taxes	8.608	17.001
CHARGES EXTERNES	360.648	327.958
Loyers de crédit-bail et de location	69.063	75.697
Frais d'entretien et de réparation	86.544	83.045
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14.049	10.624
Transports et déplacements	32.223	26.810
Publicité, publications et relations publiques	20.929	18.772
Autres charges externes	137.840	113.010
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	32.805	31.144
DAP DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	92.501	95.728
TOTAL	1.075.492	1.019.660

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
Autres produits bancaires	925.695	1.114.231
Gains sur titres de transaction	567.461	919.464
Plus-values de cession sur titres de placement	96.901	
Produits sur opérations de change	182.185	172.267
Divers autres produits bancaires		
Produits sur exercices antérieurs	18.718	2.543
Reprises de provision sur depreciations des titres de placement	60.412	19.885
Gains sur Produits sur dérivés	19	72
Autres charges bancaires	1.012.261	385.420
Charges sur titres de transactions	685.340	158.178
Cotisation au fonds de garantie	97.004	88.542
Charges opération de change	51.992	62.005
Moins values sur cession de titres		
Autres charges	99.544	70.274
Pertes sur Produits sur dérivés	3	103
Dotations aux Provisions sur titres	78.378	6.317
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	12.133	40.588
Dont plus values de cession d'immobilisation	6.815	30.360
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	5.318	10.228
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	102.201	88.792
Charges sur valeurs et emplois divers	77.485	71.716
Autres charges non bancaires	24.717	17.077
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	710.742	2.238.170
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	173.532	1.225.124
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	422	107
Charges non Courantes	47.380	306.672

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

en milliers de dh		
	30/06/26	30/06/25
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	195.093	481.327
Réintégrations fiscales	9.572	281.980
Déductions fiscales	67.236	292.212
Résultat courant théoriquement imposable	137.429	471.095
Impôt théorique sur résultat courant	54.972	184.905
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	82.458	286.190



PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dh

I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	148.135	
. Bénéfice net	90.471	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	9.572	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		67.236
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	90.471	
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh

Montant du capital :			4.860.334
Montant du capital social souscrit et non appelé			
Valeur nominale des titres			100
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ETAT MAROCAIN	34.918.514	36.536.636	75,2%
MAMDA	3.443.608	3.603.184	7,4%
MCMA	3.443.608	3.603.184	7,4%
CDG	4.645.083	4.860.335	10%
TOTAL	46.450.813	48.603.339	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh

	30/06/26	30/06/25	30/06/24
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	18.564.937	17.395.971	15.617.370
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	1.897.863	2.562.237	2.177.883
Résultat avant impôts	148.135	174.762	137.637
Impôts sur les résultats	36.188	64.578	34.042
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués [mis en réserve ou en instance d'affectation]	5.971.846	5.250.007	4.981.748
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale			2,23
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	562.984	539.734	536.681
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.681	3.726	3.867

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dh

NATURE	Date souscription	Date échéance	Taux	Maturite	principal	" Intérêts Courus "	Total
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77	7 ANS	50.000	497	50.497
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79	7 ANS	200.000	3.531	203.531
CD	15/06/2020	15/06/2027	3,4	7 ANS	1.000.000	1.546	1.001.546
CD	20/05/2026	20/05/2033	3,71	7 ANS	340.000	1.417	341.417
CD	30/04/2026	30/04/2033	3,72	7 ANS	200.000	1.243	201.243
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,5	5 ANS	50.000	777	50.777
CD	24/10/2025	24/10/2030	3,1	5 ANS	1.125.000	23.791	1.148.791
CD	24/04/2026	24/04/2031	3,47	5 ANS	620.000	3.949	623.949
CD	17/10/2025	17/10/2028	2,65	3 ANS	725.000	13.475	738.475
CD	24/04/2026	24/04/2028	2,89	2 ANS	530.000	2.812	532.812
CD	31/07/2024	31/07/2026	3,25	2 ANS	464.000	13.799	477.799
CD	17/10/2025	16/10/2026	2,41	12 MOIS	580.000	9.940	589.940
CD	26/05/2026	25/05/2027	2,54	12 MOIS	180.000	411	180.411
CD	19/06/2026	18/06/2027	2,56	12 MOIS	350.000	274	350.274
CD	04/12/2025	03/12/2026	2,57	12 MOIS	682.300	10.131	692.431
CD	26/05/2026	24/11/2026	2,45	6 MOIS	70.000	167	70.167
CD	19/06/2026	18/12/2026	2,47	6 MOIS	160.000	121	160.121

AUTRES INFORMATIONS

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d’action pour la période 2024-2028 en concertation avec l’Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l’État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l’économie, notamment le soutien au monde rural et l’accompagnement de la petite agriculture. Il s’articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTSA), en partenariat avec l'État et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à législation fiscale en vigueur, les exercices clos 2024 & 2025 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), la TVA & IR peuvent faire objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.
Concernant la CNSS elle peut faire objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels pour l'exercice 2025 (un contrôle CNSS sur les exercices 2020 à 2024 s'est achevé courant 2026).
Concernant l'impôt sur les revenus salariaux (IR), un contrôle fiscal est en cours pour les exercices 2024 et 2025.



VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
CRÉANCES SUR LES ECA	2.223							2.223
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE À TERME	216.106	93.959						310.065
PRÊTS FINANCIER		5.490	5.464	15.408	114.069	3.293.505	8.158	3.442.094
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	7.701.806	6.655.427	3.482.517	4.751.407	13.571.498	8.226.933	30.159.976	74.549.564
TITRES DE CRÉANCE	349.990	257.337	51.232	374.114	7.113.652	6.643.777	13.421.587	28.211.689
CRÉANCES SUBORDONNES								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS	400.000		150.000	530.000	420.000			1.500.000
TOTAL EMPLOIS	8.670.125	7.012.213	3.689.213	5.670.929	21.219.219	18.164.215	43.589.721	108.015.635

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
DETTES ENVERS LES ECA	11.239.355	7.203.195	3.203.000	8.200.800				29.846.350
EMPRUNTS FINANCIERS		88.214	92.134	139.751	180.606	190.330	107.141	798.176
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	2.345.474	3.892.648	10.600.650	7.249.981	809.768	7.042		24.905.563
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS		464.000	1.542.300	1.530.000	580.000	2.670.000	540.000	7.326.300
DETTES SUBORDONNÉES			530.000		1.000.000	950.000	5.050.000	7.530.000
TOTAL RESSOURCES	13.584.829	11.648.057	15.968.084	17.120.532	2.570.374	3.817.372	5.697.141	70.406.389

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	8.677.696,00	7.179.492,00	1.488.565,00	9.640,00

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	17.807.516	10.293.271
Watchlist	5.280.860	615.575

EFFECTIF

en nombre

	30/06/26	31/12/25
Effectifs rémunérés	3.724	3.726
Effectifs utilisés	3.724	3.726
Effectifs équivalent plein temps	3.724	3.726
Cadres équivalent plein temps	2.522	2.445
Employés équivalent plein temps	1.202	1.281
Taux d'encadrement	68%	65,6%

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	30/06/26	31/12/25
Comptes courants	267.279	268.439
Comptes chèques (hors MRE)	581.204	575.125
Comptes MRE	21.758	20.768
Comptes d'épargne	856.201	847.450
Comptes à terme et bons de caisse	2.964	3.175
TOTAL	1.729.406	1.714.957

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 30/06/2026 :

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux	
				Nature	%
2016	50.000	50.000	10 ans	Fixe	4,43%
2016	180.000	180.000	10 ans	Révisable annuellement	3,40%
2016	300.000	300.000	10 ans	Fixe	4,43%
2017	202.900	202.900	10 ans	Fixe	4,22%
2017	797.100	797.100	10 ans	Fixe	4,22%
2018	175.600	175.600	10 ans	Fixe	4,10%
2018	324.400	324.400	10 ans	Fixe	4,10%
2019	631.600	631.600	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,78%
2019	218.400	218.400	Perpétuelle	Révisable annuellement	5,11%
2019	450.000	450.000	10 ans	Fixe	3,71%
2020	60.000	60.000	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,44%
2020	140.000	140.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,70%
2022	250.000	250.000	10 ans	Révisable 1 fois la 5ème année	3,18%
2022	950.000	950.000	10 ans	Révisable annuellement	2,98%
2022	300.000	300.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,68%
2024	500.000	500.000	10 ans	Fixe	4,37%
2024	500.000	500.000	10 ans	Révisable annuellement	3,68%
2025	500.000	500.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,57%
2025	1.000.000	1.000.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,45%



FONDS PROPRES

en milliers de dh		
	30/06/26	31/12/25
FONDS PROPRES	16.672.538	16.293.468
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	13.237.293	12.958.416
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	10.443.293	10.164.416
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	7.666.068	7.500.937
-Instruments de fonds propres de base versés	4.860.334	4.860.334
-Prime d'émission	2.805.734	2.640.603
Résultats non distribués	2.999.520	2.901.084
Autres réserves	166.593	153.083
Autres immobilisations incorporelles	-388.888	-390.688
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	2.794.000	2.794.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.435.245	3.335.052
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	2.805.440	2.805.440
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	629.805	529.612
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-388.888	-390.688
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	10.221.753	9.841.116
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	9.293.126	8.924.304
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	279.707	278.378
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	648.920	638.434
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	10,36%	10,53%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,05%	13,25%

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités. De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

en milliers de dh					
Ventilation des risques		30/06/26		31/12/25	
		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	20.801.046	-	15.667.604	64.941
	ECA	8.701.242	4.015.900	8.667.038	3.950.888
	Entreprises	117.020.615	69.231.187	115.501.579	63.948.612
	Clientèle de détail	39.521.106	21.818.028	39.224.426	21.577.894
	autre actif	26.987.103	21.098.956	28.137.406	22.011.545
	TOTAL	213.031.112	116.164.070	207.197.853	111.553.805
Risque de marche (risque de change)			3.496.338		3.479.725
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)			8.111.503		7.980.420

RÉSEAU

en nombre		
	30/06/26	31/12/25
Guichets permanents	483	480
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	594	589
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	



CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX
PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2026

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection d'états de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2026. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 18 564 937, dont un bénéfice net de KMAD 111 947, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. arrêtés au 30 juin 2026, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

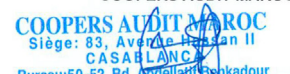
Casablanca, le 25 septembre 2026

BDO S.A


Moutai CHAOUKI
Associé

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A


COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83, Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50-52, Bd. Mohammed V, Casablanca
CASABLANCA
Tél: 0522 42 10 00
Associé